



LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LES MENAGES

Représentations, Connaissances, Prévalences et Prise en charge

El Hadji Malick Kamara
Alpha Ba
Diabel Ndiaye

Introduction

La violence comme problème de sécurité et de justice est aujourd'hui au centre de tous les débats au niveau international. Elle interpelle aussi bien les décideurs politiques, les organisations de la société civile et les citoyens et les citoyennes et pose le débat de la capacité des pouvoirs publics à faire face à leurs responsabilités. Face à cette situation, les catégories de violences qui remettent souvent en cause la sécurité des Etats sont prises en charge à des niveaux macro pour préserver la stabilité et l'ordre international : c'est le cas du narcotrafic, du grand banditisme et du terrorisme. Pour d'autres catégories de violences, même si elles sont reconnues aujourd'hui au niveau international comme des phénomènes à combattre et mobilisent de nombreux acteurs, leur prégnance et la difficulté de les appréhender en font des réalités complexes. C'est le cas des VBG. D'ailleurs, selon le rapport de Oxfam (2008), la Violence Basée sur le Genre surtout celle exercée sur les femmes est considérée comme un problème universel et l'une des violations des droits de l'homme la plus répandue dans le monde. Pour remédier à cette situation, des plans d'action et des recherches sont menées à tous les niveaux pour mieux comprendre le phénomène et ainsi identifier les voies et moyens d'y faire face.

Au Sénégal, même si les recherches sur la question restent peu nombreuses (ONUFEMMES 2008), les VBG mobilisent de nombreux acteurs dans un contexte marqué souvent par des violations des droits des femmes rapportées presque chaque jour dans les rubriques des faits divers des médias. Cependant, si les recherches et les actions menées au Sénégal ont toutes mis l'accent sur les typologies de VBG, leur prévalence, les auteurs et les victimes dans certaines régions du pays, elles n'ont pas cherché à comprendre leurs causes profondes selon certaines variables clés comme l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique, l'appartenance religieuse, le lieu de résidence, les revenus, etc, ainsi que les stratégies de prévention adoptées par les acteurs. Ce sont ces éléments que ce rapport présente en plus des indicateurs classiques analysés dans les recherches sur les VBG dans les ménages. Il s'agit aussi dans cette recherche d'identifier les mécanismes d'alliance formels et informels entre acteurs pour mettre l'Etat face à ses obligations de reddition des comptes.

Les données analysées dans ce rapport proviennent de deux outils de collecte: des guides d'entretiens et un questionnaire. Les guides ont été administrés à des personnes ressources travaillant sur les VBG et des victimes. Le questionnaire a ciblé 1200 individus (600 hommes et 600 femmes) choisis selon un échantillonnage aléatoire stratifié qui a permis la couverture de toutes les régions du Sénégal.

I. Identification socio démographique des personnes enquêtées

Cette partie présente les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés. Ces caractéristiques constituent des variables qui permettent de remettre les données dans leur contexte et ainsi de mieux comprendre certains discours ou perceptions. Il s'agit du sexe, de l'âge, de la religion, de l'ethnie et du niveau d'éducation.

1. Sexe des enquêtés

Tableau 1 : Répartition des enquêtées selon le sexe

Sexe	Effectifs	%
Homme	600	50
Femme	600	50
Total	1200	100

Sources : GESTES/CRDI 2013

Les dernières données du RGPHA (2013) montre que les personnes de sexe féminin représentent 51% de la population du Sénégal et les hommes 49%. Dans le cadre de cette recherche, l'équipe a volontairement enquêté 50% d'hommes et 50% de femmes. Ce choix obéit au rapport de masculinité de la population globale du Sénégal qui est de 99,7 hommes pour 100 femmes selon le dernier RGPHA de 2013 effectué par l'ANSD.

Tableau 2 : Répartition des enquêtées selon la religion

RELIGION	%
Non réponse	0,2
Musulmane	94,3
Chrétien	4,6
Autre (à préciser)	0,3
Total	100

La répartition de la population enquêtée selon la religion reprend les mêmes caractéristiques de la population sénégalaise. Les musulmans représentent près de 95% de la population totale et les chrétiens presque 5%. Cependant, même si les religions traditionnelles ne comptent pas de nombreux adeptes, elles sont toujours présentes surtout dans certaines parties du pays, comme le Sud et le Sud Est. La répartition selon la religion des enquêtés permet de mieux comprendre certaines conceptions et représentations qui ont parfois des soubassements religieux.

Tableau 3 : Répartition des enquêtées selon la tranche d'âge

AGE	%
Non réponse	1,7
Moins de 20	10,2
De 20 à 30	25,3
De 30 à 40	23,3
De 40 à 50	17,8
De 50 à 60	12,1
De 60 à 70	6,4
70 et plus	3,3
Total	100

La répartition selon l'âge montre que les personnes âgées entre 18 et 30 ans constituent 35,5% de la population enquêtée. Il faut souligner ici que le système d'échantillonnage n'a considéré que les personnes âgées au moins de 18 ans pendant l'enquête. De manière générale, il ressort des données de terrain la jeunesse de la population sénégalaise. C'est d'ailleurs ce que confirment les données du rapport du RGPHA de 2013 de l'ANSD. Selon ce rapport, la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes). En plus, les moins de 20 ans représentent 52,7%. La proportion est plus importante chez les garçons (43,6%) que chez les filles (40,5%). Par ailleurs, 3,5% de la population a 65 ans et plus. C'est dire que le coefficient de dépendance démographique est élevé. Il correspond à 84 personnes inactives (moins de 15 ans et 65 ans et plus) pour 100 personnes actives (15 à 64 ans). La population électorale, celle âgée de 18 ans ou plus est de 51,4%. Elle est plus importante chez les femmes (53,0%) que chez les hommes (49,7%). Toutefois, en considérant les grands groupes d'âges, on observe un avantage numérique des hommes sur les femmes aux âges jeunes moins de 15 ans avec 107 garçons pour 100 filles. Pour les tranches d'âges 15-64 ans et 65 ans ou plus, la tendance s'inverse en faveur des femmes avec respectivement 95 et 94 hommes pour 100 femmes. Cette situation pourrait s'expliquer par une migration différentielle en faveur des hommes pour la tranche d'âge 15-64 ans. Au delà de 65 ans, en plus de la migration, cela pourrait s'expliquer par une espérance de vie plus longue chez les femmes.

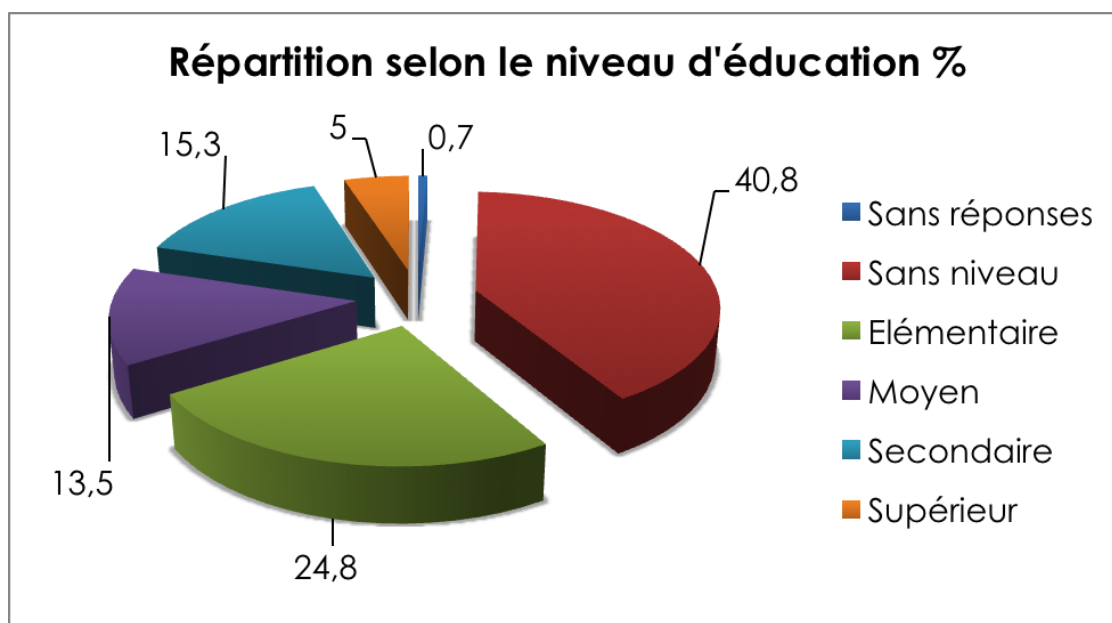
Les caractéristiques selon l'âge de la population sénégalaise montrent tous les défis auxquels les décideurs publics sont confrontés surtout en termes d'emploi et de

sécurité. Ces défis auxquels l'Etat doit faire face sont d'ailleurs déterminants dans toute politique de lutte et de prévention contre les VBG.

Tableau 4 : Répartition des enquêtées selon le groupe ethnique

GROUPES ETHNIQUES	%
Non réponse	0,8
Wolof	36,3
Hal pular	25,5
Serer	12,5
Diola	9,0
Bambara	2,3
Soninké	1,3
Mandingue	6
Autre (à préciser)	6,4
Total	100

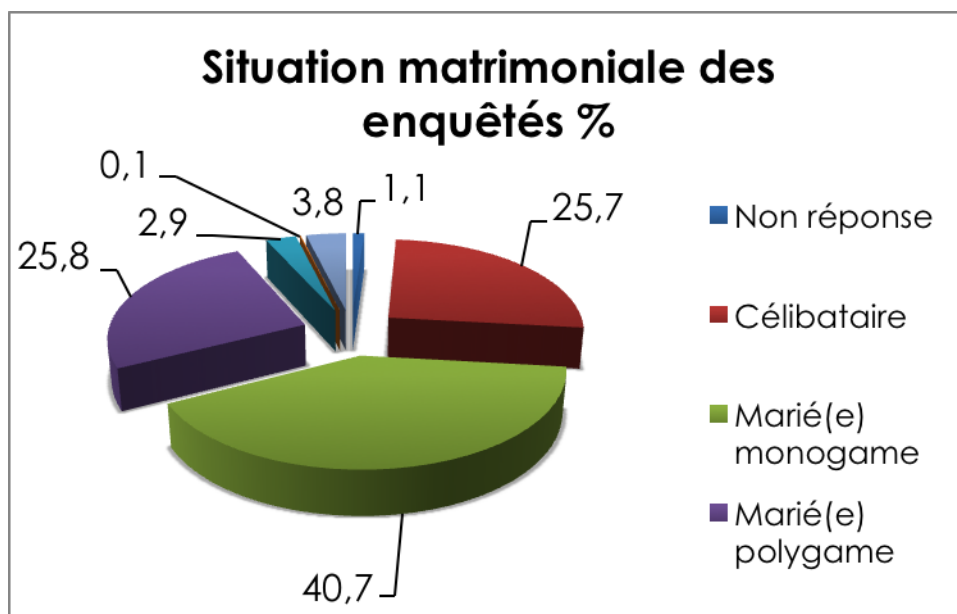
La répartition selon le groupe ethnique montre que les Wolofs représentent 36,3%, les halpoulars 25,5%, les Sérères 12,5% et les Diolas 9%. Si ces différents groupes ethniques sont les plus représentés dans l'échantillon, chacun a ses caractéristiques socio culturelles qui influent sur les VBG. Il s'agit entre autre de pratiques sociales ancrées comme l'excision qui sont une forme de VBG qui n'est pas pratiquée par certaines ethnies comme les Diolas et qui est actuellement abandonnée par d'autres comme les Wolofs, les Sérères alors qu'elle perdure dans des ethnies comme les halpoulars .



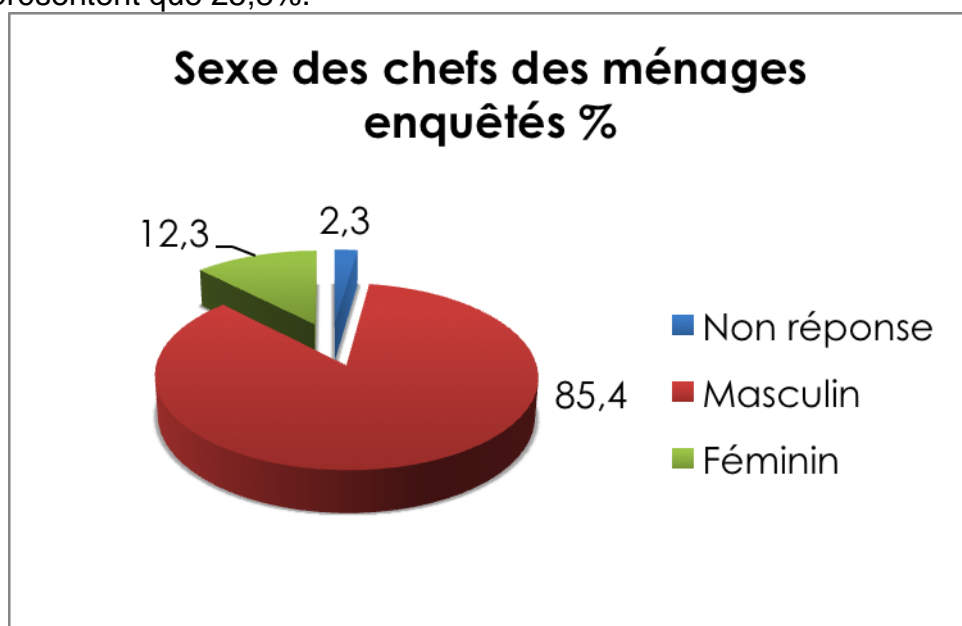
La répartition selon le niveau d'éducation de l'échantillon permet de voir que 40,8% des personnes enquêtées sont sans niveau. Parmi les personnes instruites,

24,8% n'ont que le niveau primaire, 13,5% le niveau moyen, 15,3% le niveau secondaire et 5% le niveau universitaire.

Le manque d'instruction et/ou le faible niveau des enquêtés permet de contextualiser la récurrence des VBG dans certains contextes. En effet, même si l'instruction n'est pas une variable déterminante dans l'explication des VBG, elle permet à la personne qui en dispose de mieux connaître ses droits et parfois de s'affranchir de certaines pratiques et conceptions sociales qui participent à leur production dans la société sénégalaise.



Le mariage continue toujours d'être une institution sociale très présente au Sénégal. Il représente le lieu par excellence de reproduction, ce qui lui confère encore toute la légitimité sociale. Par ailleurs contrairement à une idée assez répandue, la monogamie semble actuellement prendre le dessus sur la polygamie comme forme d'union au Sénégal. Ce sont 40,7% des personnes enquêtées qui affirment être dans des mariages monogames tandis que les polygames ne représentent que 25,8%.



Selon les données de l'enquête, les ménages sénégalais sont encore très majoritairement sous le contrôle des hommes. Ils représentent 85,4% des chefs de ménages alors que seules 12,3% des femmes occupent ce statut. Le contrôle des ménages par les hommes participe à maintenir les rapports de pouvoir au sein des ménages et limite l'autonomisation des femmes pour revendiquer certains droits nécessaires à la prévention et la lutte contre les VBG.

II. Les systèmes de représentation des VBG

Les VBG se produisent souvent dans des contextes précis. Si des pratiques ou comportements sont qualifiés comme tels par certains, pour d'autres ils les inscrivent dans la normalité sociale. Cette normalité obéit souvent à des logiques bien ancrées, qui même si elles ne justifient pas tout permettent de comprendre leurs soubassements. Ce sont ces logiques qui valent entre perception et représentations qui sont analysées dans cette partie.

1. Les VBG entre perceptions et représentations

Les violences basées sur le genre sont admises de manière générale comme toute forme de violence qui trouve leurs justifications sur des pratiques et réalités sociales. Leur définition connaît cependant une évolution sémantique passant de violences faites aux femmes à violences basées sur le genre tandis qu'au niveau de certains organismes internationaux comme ONUFEMMES, ce sont surtout les violences à l'égard des femmes qui sont indexées. Quelque soit l'appellation, les violences en question renvoient, presque toutes à des nuances près, aux mêmes réalités, se différenciant uniquement selon les victimes et non selon les motivations et les déterminants. Les Nations Unies considèrent dans la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), que les violences faites aux femmes comme :

« tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Dans la même déclaration, les Nations Unies caractérisent ces violences par « des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes ».

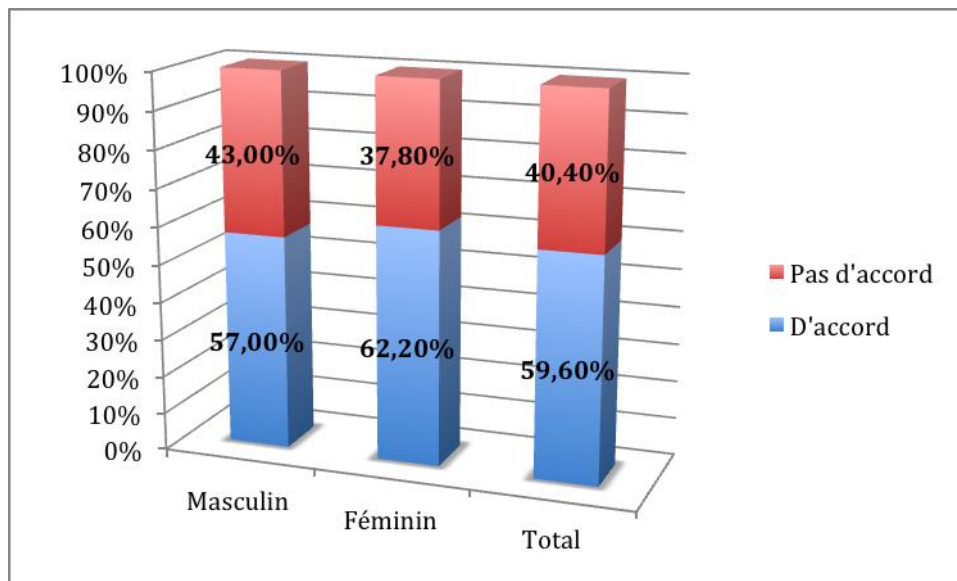
Partant de cette définition et d'autres¹, et s'inscrivant dans une perspective de genre et d'intersectionnalité, cette définit les VGB comme toute violence recouvrant des formes sociale, économique, psychologique, physique, verbale ou sexuelle exercée par un individu, un groupe ou une société envers l'une au l'autre de celle-ci sur la base de considérations socioculturelles liées à des rapports de pouvoirs différenciés reposant sur le sexe, l'âge, l'ethnie ou la classe sociale. Chacune de ces formes de violences recouvre des manifestations spécifiques ou multiples.

¹ PNUD, ONUFEMMES,

La diversité de ces formes et la pluralité de ses manifestations, dépendent en grande partie de la conception et de la perception des acteurs. En effet, les VBG produits de constructions sociales répondent à des réalités ancrées qui parfois justifient aussi bien leur production/reproduction que leur acceptation à la limite incompréhensible par certains groupes ou acteurs sociaux.

Pour rendre compte des perceptions et des représentations des acteurs sur les VBG, un ensemble d'hypothèses est testé. Elles constituent les titres des graphiques suivants.

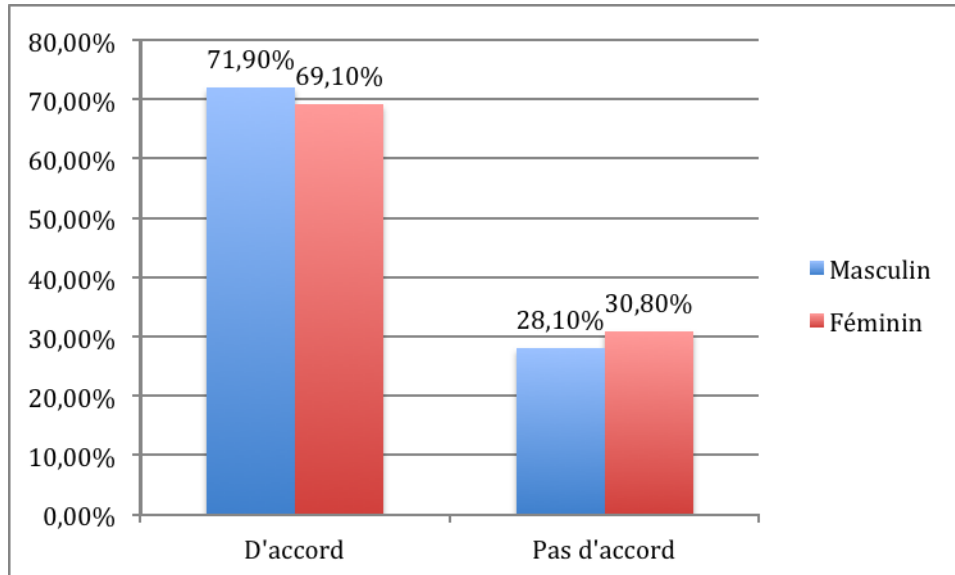
Graphique : La violence physique est le type de violence conjugale le plus répandu dans les couples sénégalais



L'atteinte à l'intégrité physique du partenaire ou de la partenaire au sein des ménages est une réalité reconnue par les enquêtés. Aussi bien les hommes (57%) que les femmes (62,2%) admettent que cette forme de violence est très présente dans les ménages. Même si la majorité des deux sexes reconnaissent cette réalité, elle est plus fréquente chez les femmes avec une différence de 5%. Cette perception même si elle ne peut être liée de manière catégorique au fait que les hommes sont souvent les auteurs de VBG, la construction sociale des rapports sociaux de sexe dans la société sénégalaise met souvent la femme dans une position de victime. En plus certaines pratiques qui peuvent être considérées par les femmes comme des actes portant atteinte à leur intégrité physiques, renvoient pour les hommes à des pratiques qui s'inscrivent dans la norme des rapports au sein des couples. Cette représentation analysée sous l'angle de l'approche structurelle explique la prolifération du phénomène. Pour rompre avec celle-ci, une déconstruction sociale est nécessaire autant auprès des femmes que des hommes. Cette déconstruction permettrait aux femmes de dépasser le statut de victimes, ce qui contribuera à leur appropriation de l'exigence de reddition des comptes en matière de VBG. C'est un acte de passage d'une situation de victime à une responsabilité sociale.

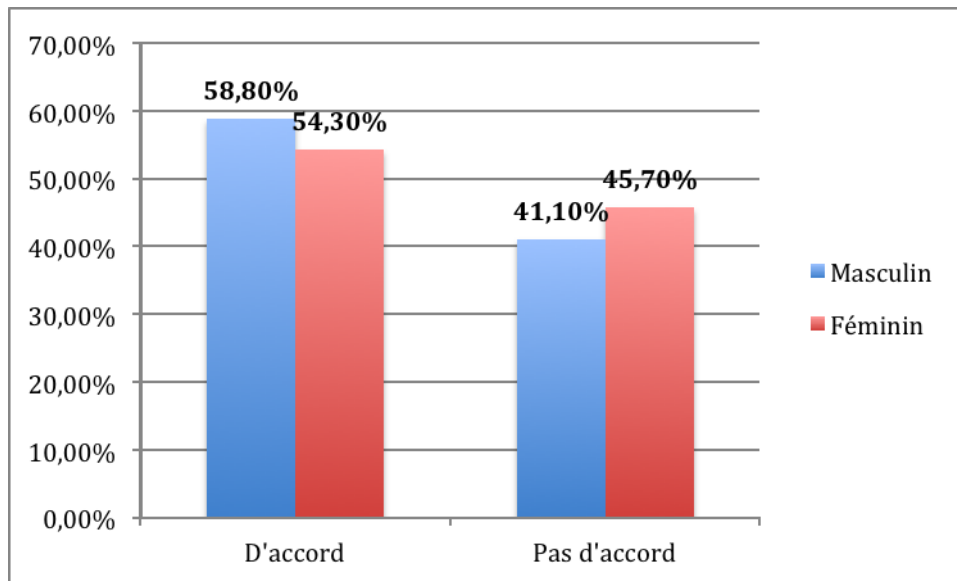
Les représentations des acteurs peuvent aussi s'appréhender à travers l'analyse de leur perception des violences physique et verbale. C'est ce que montre le graphique ci dessous.

Graphique: Humilier verbalement sa conjointe devant ses enfants est aussi grave que la pousser brutalement



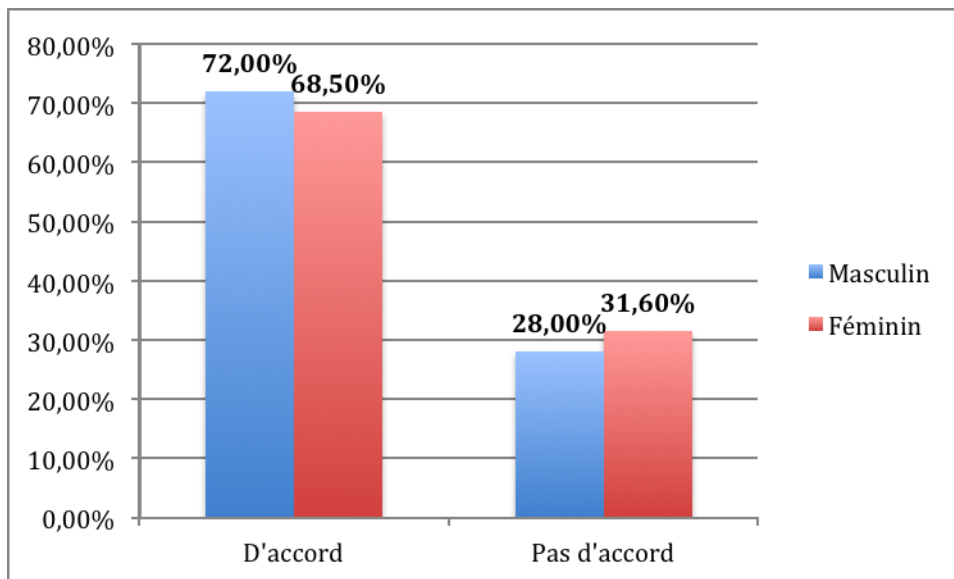
En plus de la présence d'actes qui portent atteinte à l'intégrité physique des personnes au sein des ménages, les enquêtés estiment que la violence verbale dans certaines situations est aussi grave que la violence physique subie par les femmes. Pour 71,9% des hommes et 69,2% des femmes, l'humiliation verbale devant ses enfants équivaut à une poussade brutale. De ce fait, même si l'une renvoie à un comportement aux conséquences psychologiques et que l'autre peut avoir des impacts sur l'intégrité physique de la femme, les deux sont rangés dans la même catégorie par les hommes et les femmes. Le fait que les hommes considèrent plus l'humiliation verbale comme équivalent à une brutalité physique plus que les femmes s'inscrit dans un processus de socialisation des deux sexes. Le statut social et juridique des hommes au sein du ménage fait d'eux les détenteurs de la puissance du verbe et de la force physique qu'ils peuvent utiliser selon leur désir. En effet, même si la modification du code de la famille a permis de passer de la puissance paternelle qui ne reconnaissait des droits qu'à l'homme à l'autorité parentale, l'architecture juridique et les pratiques sociales confèrent toujours à l'homme au sein des ménages plus de droits. Les femmes quant à elles sont socialisées pour accepter certaines pratiques ou propos, qui peuvent être perçues comme dégradants et humiliants. Il apparaît que le rapport des hommes et des femmes à l'humiliation verbale, répond à une logique de socialisation qui rend les femmes plus réceptives à cette pratique que les hommes. Il convient dès lors de s'interroger sur la perception et la représentation des violences au sein du couple selon le sexe.

Graphique: La violence dans le couple est un problème privé qui n'intéresse personne et que vous devez garder pour vous



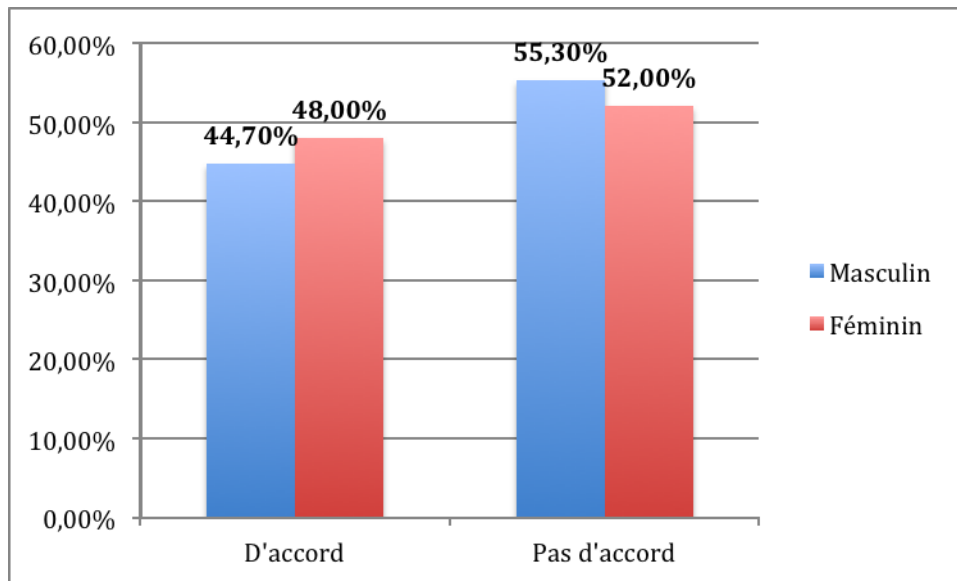
Même si les enquêtés reconnaissent que les violences verbales et physiques sont à un pied d'égalité, ils n'en reconnaissent pas pour autant le caractère public. En effet, pour 58,8% des hommes et 54,3% des femmes, les VBG qui se produisent au sein du couple ne doivent pas être exposées dans l'espace public. Ces résultats montrent la perception de la vie en couple dans la société sénégalaise. Elle en fait un cadre privé entre deux personnes mais toutefois ouvert à un ensemble d'acteurs intermédiaires (familles, amis...) dont le rôle consiste à consolider les liens du mariage. Ceci montre la perception et la conception de ce qui relève de l'espace public et de l'espace privé dans la société sénégalaise. L'espace public dans les ménages sénégalais n'est pas tout ce qui est accessible aux autres mais un cadre réservé à ceux qui sont considérés comme faisant partie du cercle immédiat de parenté ou d'amitié. D'ailleurs cette perception, ajoutée à l'importance des réseaux sociaux (de parenté et d'amitié) dans la société montre la porosité qui existe entre le privé et le public et permet d'expliquer en partie les positions affichées dans le graphique suivant.

Graphique : La violence dans le couple est une infraction à la loi que vous avez le droit de dénoncer. Si vous n'en parlez pas, la violence va continuer !



La représentation des espaces privés et publics n'affecte pas, au regard des données du graphique ci-dessus, la perception des enquêtés (hommes et femmes) qui considèrent les violences au sein des couples comme des infractions à la loi à dénoncer. Ce sont 72% des hommes et 68,5% des femmes qui partagent cette position. Ainsi, si les acteurs pensent que les violences sont des actes à dénoncer, ce sont souvent les stigmatisations qui résultent de tels comportements qui expliquent souvent le mutisme noté chez ceux ou celles qui en sont victimes. Le manque de dénonciation révèle que presque tous les enquêtés s'accordent à dire que les VBG doivent être portées à la connaissance des autorités judiciaires. Mais, entre les déclarations et les faits, il peut exister un décalage. L'un des conjoints n'est pas toujours prêt à dénoncer l'autre en cas de violences en dehors de l'espace familiale ou des cercles restreints. Cette ambivalence peut être lue comme l'existence de constructions sociales résultant d'un habitus de socialisation qui agit et oriente les comportements, les manières d'être et d'agir de tous les membres de la société sénégalaise. Le processus de socialisation qui favorise cette construction sociale par rapport à des référents sociaux, des rôles et des statuts sexués explique aussi que parfois les acteurs se considèrent rarement comme auteur d'actes de VBG. Cette conception qui pousse à penser toujours l'autre comme auteur justifie, que les personnes interrogées dans leur majorité affirment que les VBG sont des violations de droits et doivent être portées à la connaissance de la justice. Mais qu'en est-il de cette représentation quand l'acteur est lui-même concerné ? C'est cela que le graphique ci-dessous permet d'analyser.

Graphique: Les femmes devraient porter plainte pour violence conjugale provenant de leur époux

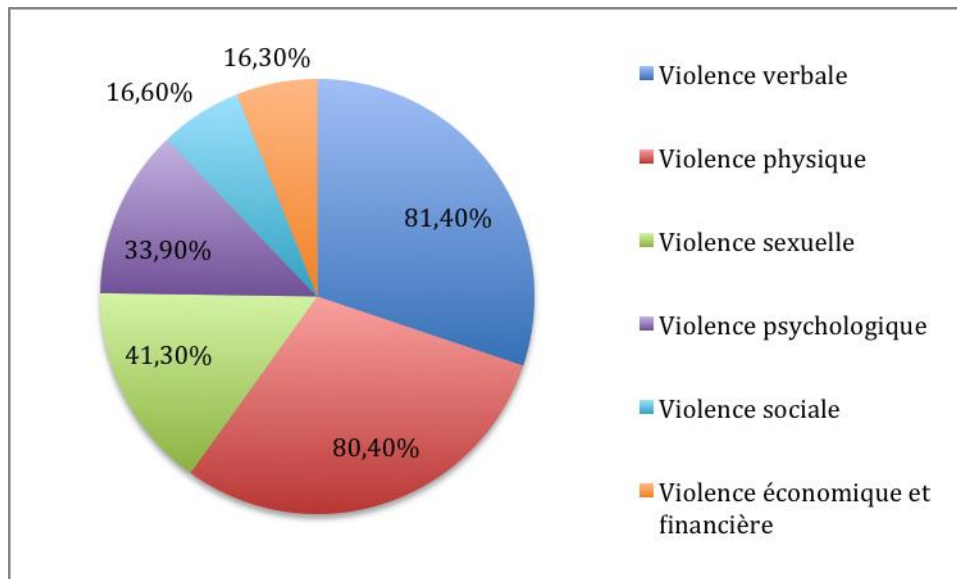


La représentation des enquêtés sur les comportements à tenir en cas de VBG au sein des ménages, particulièrement dans les couples montre une ambivalence dans leur position. Ce sont 48% des femmes et 44,7% des hommes qui affirment que la femme doit porter plainte quand elle est victime de violence alors que 52% des femmes et 55,3% pensent le contraire. En fait si ce sont plus de 65% des enquêtés des deux sexes qui reconnaissent que les violences constituent une infraction à la loi qui doit être punie, plus de 50% des deux sexes affirment pour autant que celles qui se produisent au sein des couples ne doivent pas faire l'objet de plaintes. Cette position est plus affirmée chez les hommes que chez les femmes. La différenciation dans les processus de socialisation entre les deux sexes mettant l'un sous la domination de l'autre pourrait certes expliquer la variation de cette perception, mais elle pourrait aussi être liée au statut de victime ou d'auteur de VBG dans les ménages sénégalais.

Les représentations et les perceptions des enquêtés (hommes et femmes) exposées ici des violences qui relèvent toutes des VBG sont souvent ambiguës et démontrent de la complexité à traiter du phénomène. Elles influent d'ailleurs sur la connaissance des personnes enquêtées des VBG.

2. Connaissances des VBG

Graphique: Répartition des formes de VBG selon le niveau de connaissances des enquêtés



Les données de l'enquête montrent que les violences verbales (81,4%) et les violences physiques (80,4%) sont les formes de VBG les plus connues. Le rapprochement entre ce résultat et les perceptions des enquêtés, permet de déduire que le niveau de connaissance sur les VBG dépend de l'expérience des représentations sur la violence. D'un autre côté, le constat est que la violence verbale et la violence physiques sont très souvent liées. Il n'existe pas de violence physique, sans qu'il y ait auparavant de violence verbale ou psychologique. En effet, l'agression verbale se rapporte à l'emploi de mots hostiles pour insulter, menacer, mettre en colère ou intimider une autre personne. Elle s'accompagne souvent de gestes menaçants et conduisent fréquemment à une agression physique. Par ailleurs certaines pratiques qui relèvent de codes sociaux ne sont pas perçues comme des violences ce qui justifie que ces catégories considérées comme des violences sociales soient méconnues. Il en est de même pour les violences économiques et financière. La conception de l'homme de ses biens économiques dans la société sénégalaise qui fait de lui comme le seul destinataire, fait que certaines privations, dont il peut être l'auteur, ne puissent être considérées comme des actes de violence.

En somme, les représentations sociales et les perceptions des acteurs constituent des facteurs déterminants dans leur connaissance des VBG. En retour, c'est ce niveau de connaissance qui en retour permet de comprendre, sans pour autant le justifier certaines pratiques qui sont les causes des VBG dans les ménages sénégalais.

Il faut souligner qu'il existe une faible connaissance des violences basées sur le genre dans la mesure où, les formes de violences les plus connues par les enquêtés sont celles physiques et verbales. Or, selon l'approche intersectionnelle, il existe une connexion entre les différentes formes de violences qui s'inscrivent dans les rapports de genre autour de cadres structurés et légitimés comme les relations conjugales, les relations entre le garçon et la fille, entre l'homme et la femme avec des instances et des instruments qui peuvent aller jusque la légalisation. Les violences psychologiques, économiques et sociales, du fait de leur caractère latent, sont peu connu par les enquêtés. Il se pose donc un besoin de connaissance de la part des citoyens des formes de violences basées sur le genre et de leur manifestations.

III. Les Causes identifiées des VBG dans les ménages au Sénégal

Les VBG dans les ménages au Sénégal ont des causes diverses et variées selon les contextes et les acteurs. Les causes identifiées des VBG dans les ménages résultent à la fois de réalités et pratiques socialement ancrées et discriminantes envers les femmes d'une part et de conditions économiques défavorables d'autre part.

Dans de nombreux cas, des pratiques parfois ancrées qui relèvent des normes sociales peuvent être considérées comme des VBG. Il s'agit par exemple de mariages précoces et/ ou forcés et de mutilations génitales. La société sénégalaise se caractérise par des us et coutumes qui répondent pratiquement aux mêmes logiques dans presque tous les groupes ethniques. A quelques différences, les rôles et statuts des femmes sont les mêmes dans toutes les ethnies du Sénégal. Ils placent souvent la femme dans des postures discriminantes et défavorables.

En ce qui concerne la polygamie, sa prolifération au sein des ménages sénégalais, s'explique par ses fondements religieux dans une société à 95% de musulmans mais aussi par des représentations sociales patriarcales séculaires. La pratique est de plus en plus intériorisée par les femmes et constitue une sorte d'épée de Damoclès sur leur tête. Elle est source de stress permanent et de pression douloureuse exercée par le mari. Les propos S. N, (42 ans) le montrent :

« Les VBG sont principalement causées par les hommes polygames qui n'ont rien à donner à leurs femmes et qui aspirent à être bien traités par celles-ci. En effet, c'est souvent même les femmes qui partent chercher la dépense quotidienne. On voit des femmes qui ont des bébés de 6 mois et qui retombent enceinte et lorsque vous les demandez pourquoi elles n'appliquent pas le planning familial elles vous répondent que leurs maris les menacent de divorce si jamais elles le font. Pire encore, elles ne respectent même pas leurs visites parce que leurs maris n'acceptent pas de supporter les frais. Il y en a même qui perdent leurs bébés dans ces conditions. »

C'est ce que confirment aussi les propos de F. B (49 ans) :

« La principale cause des violences basées sur le genre est la pauvreté et la polygamie car on voit des hommes qui épousent

plusieurs femmes et qui n'ont rien à leur donner. De ce fait, les femmes sont obligées d'aller travailler souvent jusque tard dans la nuit pour avoir de quoi nourrir leurs enfants car les hommes ne subviennent pas à leurs besoins et qu'elles ne peuvent pas rester les bras croisés face à cela. »

Les propos de ces deux enquêtées démontrent comment la polygamie, une pratique sociale, légale et religieuse bien répandue au Sénégal est source de VBG. En plus, elle met les femmes dans des situations économiques précaires. La polygamie incite les femmes à la concurrence pour satisfaire les besoins de leur époux. Loin des recommandations religieuses qui exigent à l'homme de subvenir aux besoins de toutes ses épouses, la polygamie est parfois une pratique permettant à certains hommes d'être pris en charge par leurs épouses. La pression sociale qui pousse souvent les femmes à la concurrence, conduit également à la précarité. Elle est aussi à la source de VBG comme le souligne M D (34 ans) :

« J'ai souvent été de victimes de violence dans le cadre de mon mariage. En fait, mon mari est un émigré qui a 03 femmes et je suis la première. Quand il revenait de voyage au début, il venait passer la nuit dans ma chambre mais il ne me parlait pas. Il m'ignorait totalement et le matin je devais prendre la dépense quotidienne pour faire la cuisine. J'en ai parlé à son frère qui m'a conseillée de rester forte et de me résigner. Si tu as besoin de quoi que ce soit demandes le moi me disait-il. J'ai vécu cette situation jusqu'à ce qu'il s'embrouille avec son frère. Il a demandé à son frère de lui restituer l'argent de la dépense quotidienne qu'il lui avait confiée. Par la suite, quand il rentrait de voyage, il ne mettait plus les pieds dans ma chambre, il ne me parlait plus. Ensuite, il a amené sa deuxième femme en Italie et pendant ces séjours au Sénégal, il était avec la troisième. Après avoir vécu pendant quelques temps ces situations difficiles, j'ai demandé conseil à des proches et c'est par la suite j'ai entamé des procédures judiciaires avec l'aide d'un avocat. Je l'ai poursuivi pour abandon de domicile et c'est comme ça qu'on a divorcé »

D'autres pratiques observées dans les ménages sénégalais sont souvent des sources de VBG. Il s'agit des mariages forcés. L'expérience vécue par cette femme M. D (22 ans) rencontrée à Kaolack en est une illustration :

« Je suis née en 1992, j'ai 22 ans. Je suis actuellement commerçante. J'étais à Conakry. Quand j'ai divorcé mon père et ma mère m'ont demandée de revenir au Sénégal pour me donner en mariage qu'ils ont déjà négocié alors que Dieu sait que je ne voulais pas. D'abord, ils m'ont dit de marier avec le fils de ma tante mais celui-ci n'a pas accepté. ...Je ne sais pas si la situation va continuer parce que je souffre. J'ai dit à mon père de laisser et mon père a laissé. Entre temps ma mère a dit qu'elle va me trouver un autre homme parce qu'ils m'ont déplacé jusqu'ici pour me donner en mariage » (sic). Entretien réalisé en mars 2014.

La suite de cette histoire de vie illustre également une violence résultant du refus des parents d'agréer le mariage de leur fille avec l'homme qu'elle aime et des conséquences qui en découlent. La même personne interrogée précise :

Comme moi j'avais donné ma parole à mon père. Parce que j'aime le gars et je pourrais rester et gérer la situation. On a tout fait même son grand-frère a parlé mais on n'a pas accepté. Finalement, il m'a laissé ici et il est rentré. En ce moment, je suis enceinte de ce gars-là et j'ai d'énormes difficultés. Il me menace tout le temps. (...) Il m'a dit qu'il pourra m'amener un marabout pour me détruire la vie. Tout ça me fatigue tellement.

L'histoire de vie de MD permet de montrer l'engrenage de la violence dans les ménages lorsque les choix matrimoniaux des filles sont en contradiction avec la volonté des parents. Le droit des parents de donner en mariage leur fille à la personne de leur choix constitue une source de VBG. Loin des autres catégories de violences qui peuvent avoir des conséquences visibles ou qui peuvent être portées devant les autorités judiciaires, les mariages forcés sont souvent perçus par les parents comme une norme sociale à laquelle la fille ne doit pas se soustraire au risque d'être stigmatisée par la société.

La socialisation au Sénégal met souvent le fils ou la fille dans une posture d'obéissance envers ces parents qui, à la limite, disposent de toutes les prérogatives sur ses choix. Les choix des enfants ne sont opérants que s'ils répondent aux souhaits des parents. C'est dans cette logique que s'inscrivent les mariages forcés ou précoces qui sont à l'origine de nombreuses VBG. Comme pour résumer la persistance des pratiques et des pesanteurs socioculturelles dans la production des VBG, P. S. D, leader dans la lutte contre les violences faites aux femmes souligne :

« le pilier de la violence, ce sont les inégalités sociales de genre, les stéréotypes de genre, les croyances sexistes et plus ou moins l'interprétation tendancielle de la religion. »

En plus des facteurs sociaux qui obéissent souvent à des représentations et pratiques sociales ancrées, la situation économique est aussi indexée comme cause de VBG. D'ailleurs pour N. A. D. (62 ans):

« Les violences ont pour cause pour la plupart la pauvreté, car vivre dans la précarité peut pousser quelqu'un à faire des choses pas du tout désirables ».

Au Sénégal plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté avec une féminisation de la précarité à plus de 75% (PNUD : 2010). Concernant les facteurs économiques, la pauvreté, la promiscuité et le refus d'entretien de la famille sont souvent évoqués par les personnes enquêtées comme les causes principales des VBG. C'est ce que révèlent aussi les cas de VBG reçues par les associations de défense des femmes victimes comme le Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVF) et l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS). Pour Penda Seck DIOUF, Présidente du CLVF :

« La pauvreté est le facteur fondamental des VBG pour les cas que nous recevons. La difficulté pour la femme d'accéder à un emploi décent, la faible autonomie... etc sont des exemples patents. »

Aussi ajoute-elle,

« Il y a également la promiscuité de plus en plus qu'on vit mais... aussi des facteurs sociaux comme par exemple l'usage abusif de drogue dans les familles ou le chômage, la crise au niveau des familles, de manière générale, qui a abouti à une déliquescence, à beaucoup de déviance ; et ces déviances peuvent être porteuses de violence parce que quand la famille est en difficulté, généralement le règlement se fait à coup de violence et ces violences sont le plus souvent perpétrées sur les femmes et les filles. »

Ainsi, la pauvreté, la promiscuité, le chômage, les comportements déviants apparaissent comme des déterminants de VBG. Des situations économiques conjoncturelles poussent également certains à commettre des actes de violences au sein des ménages. F. B. T souligne

« La cause véritable qui revient le plus, c'est surtout la pauvreté. Par exemple, lorsqu'une femme se présente pour demander la dépense quotidienne, ça peut entraîner des violences. Il y a également l'abandon de domicile, par exemple, le mari qui laisse sa femme au profit d'une autre, sa deuxième par exemple. La promiscuité également est souvent source de de violence. »

Ces propos montrent comment la pauvreté constitue un facteur de VBG au sein des ménages sénégalais. En plus, ils laissent apparaître la reconfiguration des rôles. Bien que les femmes sénégalaises aient toujours contribué à la prise en charge des ménages, l'accentuation de la situation de pauvreté a renforcé ce statut alors qu'au même moment, elles continuent de subir la pauvreté plus que les hommes. Cette situation s'observe dans les milieux marqués par la crise économique comme certains quartiers de la banlieue et en milieu rural, comme le souligne A. K. membre de l'AJS :

« On enregistre les cas de violence surtout au niveau de la banlieue dans les zones où il y a la précarité des femmes c'est également dans la banlieue qu'on enregistre une forte population et la question de l'insécurité. Il y a aussi le chômage qui fait que les jeunes s'adonnent à la drogue et à l'alcool »

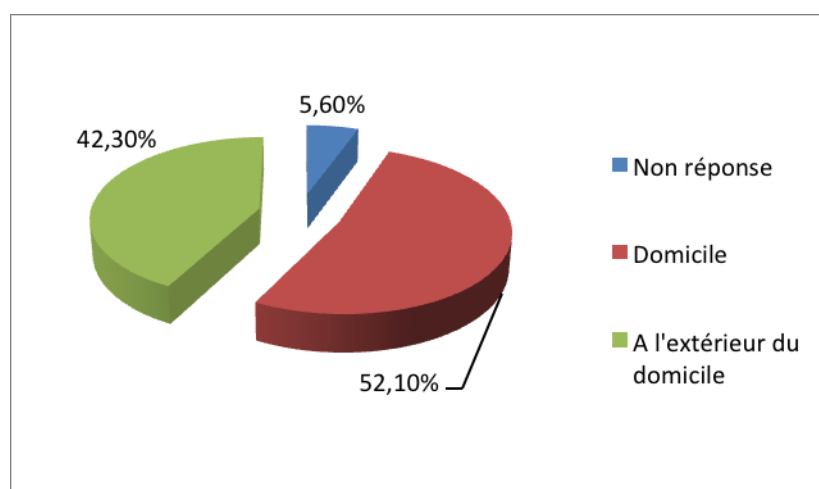
Il ressort des discours, que même si les causes profondes des VBG sont d'ordre socioculturel, elles résultent aussi fortement de facteurs économiques. Parmi les principales causes soulignées certaines mettent en exergue la pauvreté et ses conséquences. La concomitance de ces facteurs socioculturels et des facteurs économiques pourrait expliquer la forte prévalence des VBG dans certaines zones.

L'étude a cependant montré que les références ethniques ne sont pas mises en cause par les personnes interrogées comme source de VBG, même si des pratiques ethniques comme l'excision sont décrites dans la littérature comme une VBG. Elle s'observe chez les Pulaar et les mandingues.

IV. La Prévalence des VBG

Les VBG sont confinées dans la plupart des cas dans la sphère domestique. L'enquête auprès des ménages a montré que 52,1% des cas de VBG se sont produits dans l'espace domestique et 42,3% à l'extérieur du domicile.

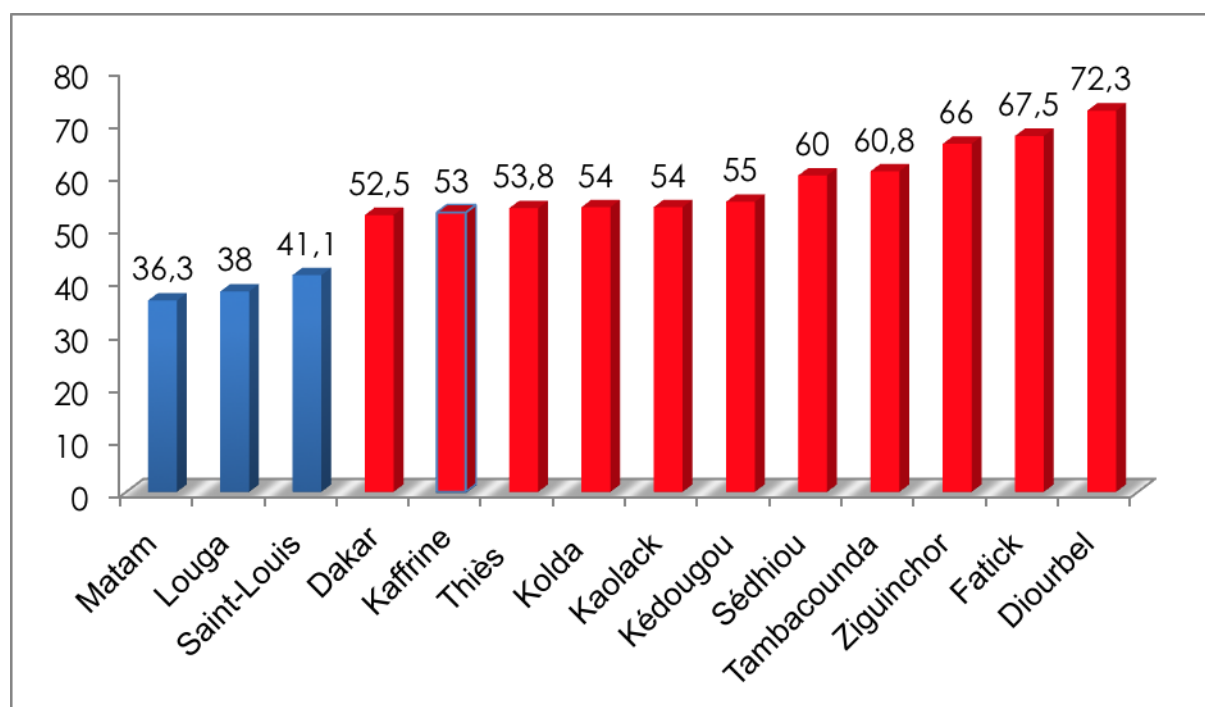
Figure 12: Prévalence des VBG dans l'espace domestique



Les données montrent que l'espace domestique est le principal lieu de production des VBG. Loin d'être le seul lieu de production, les VBG persistent au sein de l'espace domestique du fait des représentations sociales de certaines pratiques qui ne sont pas considérées comme relevant de violences. Elles résultent des rapports de sexe qui autorisent à l'homme (époux, frère, père, beau-père, beau-frère, oncle voire cousin) d'avoir des comportements assimilables à des violences basées sur le genre. Cette représentation réduit certaines VBG à de simples conflits domestiques ou affaires familiales, dont les victimes ne perçoivent pas la nécessité d'exposer au-delà du cercle familial ou amical. Cela participe à exacerber la banalisation et l'impunité des VBG dans une société marquée par des relations inégalitaires de pouvoir dans la famille. Tout porte à croire que la société sénégalaise continue de perpétuer la violence domestique. Par ailleurs, en imputant, dans certains cas, la faute aux victimes, surtout quand c'est une femme, les auteurs apparaissent comme agissant selon des normes sociales établies et acceptées. Cette représentation est renforcée par la socialisation de la femme qui insiste sur son obéissance et sa soumission aux hommes. Ce faisant, l'auteur (e) de violence est presque à l'abri de la sanction sociale et la victime est stigmatisée quand la violence est exposée dans l'espace public, surtout lorsque c'est l'époux qui en est l'auteur.

Tout comme les milieux de production, la prévalence des VBG varie aussi selon les zones géographiques

Graphique : Prévalence des VBG selon les régions du Sénégal



Les régions de Diourbel (72,3%), de Fatick (67,5%) et de Ziguinchor (66%) sont les plus touchées par les VBG dans les ménages. Il y a également une prévalence des VBG assez élevée dans les régions de Matam (36,3%), Louga (38%) et Saint-Louis (41,1%). Cela renseigne sur la situation alarmante des VBG au Sénégal. Même si on ne dispose pas de données liant la prévalence des VBG à la situation économique, l'enquête révèle par ailleurs que l'ampleur des VBG est constatée dans les lieux de concentration démographique (ville de Touba) et les quartiers marqués par la pauvreté de Dakar. C'est ce que montrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau : Prévalence des VBG selon les quartiers de Dakar

Quartiers	Pourcentage
Kawsara	11,5%
Médine	8,0%
Mousdalifa	8,0%
Boune village	5,7%
Darou khoudosse	5,7%
Parcelles Assainies Unité 2	5,7%
Petit Ngor	5,7%
Hamdalaye	4,6%
HLM Grand Médine	4,6%
Mbeukeunda	4,6%

Santhiaba Diobène	4,6%
Cité pépinière	3,4%
Grand Mbao	3,4%
Grand yoff	3,4%
Mboule	3,4%
Cité ndeye marie	2,3%
Grand Médine	2,3%
Wague	2,3%
Cité ndeye mari	1,1%
Cité SIPRES	1,1%
Parcelles Assainies Unité 10	1,1%
Petit Ngor	1,1%
TOTAL	100,0%

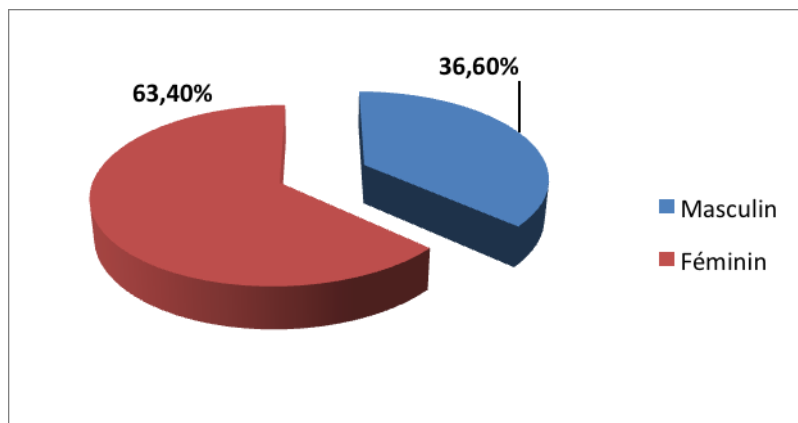
L'importance des VBG dans ces zones s'expliquerait par une absence de liens sociaux assez forts entre les résidents pour permettre le contrôle social sur les comportements déviants. Il faut souligner également, pour le cas de la ville de Touba, de nombreuses familles y affluent sans entretenir des rapports sociaux ancrés susceptibles de juguler les velléités au sein des ménages. Les cas de VBG qui y sont enregistrés dans ces ménages mettent en cause des coépouses qui ne disposent pas de recours social parce qu'étrangères de la localité. Elles s'adonnent ainsi à des vengeances et à des règlements de compte. Des procès en cours pendant la période de l'enquête, au niveau des Tribunaux de Mbacké et de Diourbel, édifient sur la gravité des cas.

Quant aux quartiers périphériques de la banlieue de Dakar, ils concentrent également des familles qui n'ont souvent aucun rapport social entre elles. Cette situation résulte d'urbanisation anarchique de la ville de Dakar et de l'exacerbation de la pauvreté des ménages qui ne s'accompagnent pas d'infrastructures et d'espaces de rencontres. La distance entre les résidents de même quartier persiste et favorise des comportements déviants tels que banditisme. C'est souvent au cours des générations que des relations s'installent entre ces familles pour générer des mécanismes endogènes de prévention des VGB.

1. Les victimes de VBG

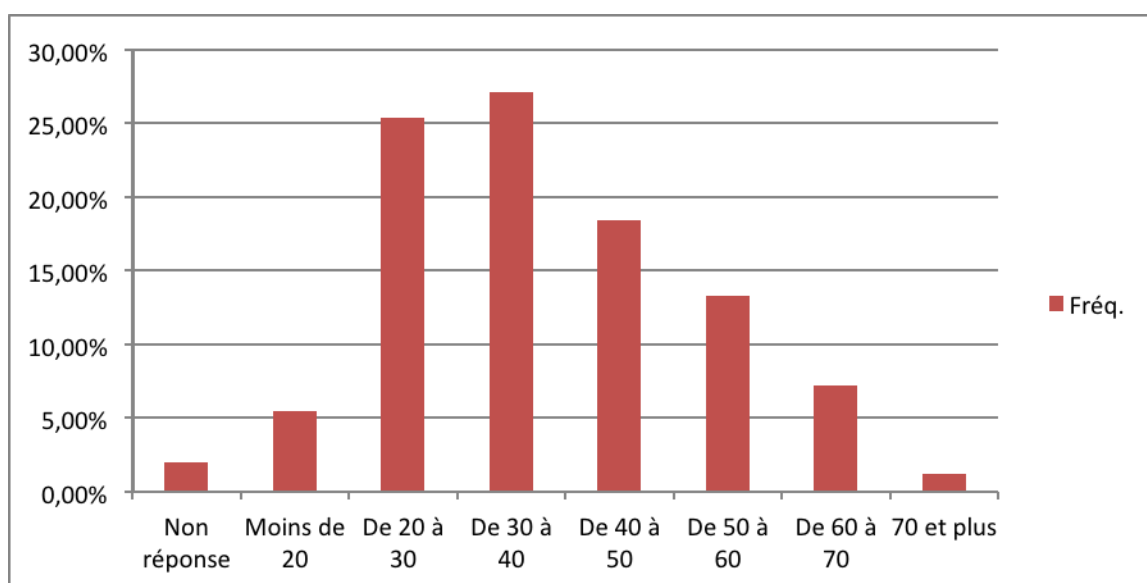
Les données collectées auprès des ménages permettent d'affirmer que les femmes sont plus victimes de VBG que les hommes. Le graphique ci-dessous le montre :

Graphique: Répartition des victimes selon le sexe



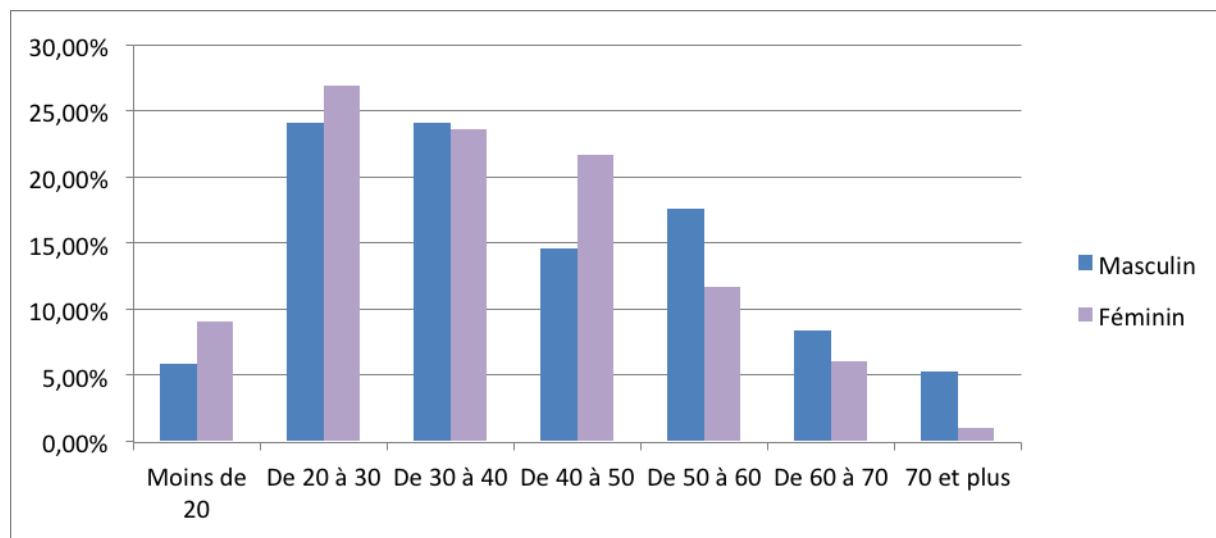
La répartition des victimes au niveau des ménages selon le sexe met à nu la vulnérabilité des femmes face au VBG. Ce sont, 63% des femmes qui avouent être victimes de VBG contre 36,6% des hommes. Ces VBG ont lieu pour la plupart dans l'espace domestique.. Les violences conjugales et domestiques revêtent plusieurs formes dont certaines, à cause de leur caractère ordinaire, routinier et banal, deviennent presque invisibles. Ainsi, en ce qui concerne les violences basées sur le genre, on note que certaines formes de violences subies par les femmes dans leur foyer. Par exemple les corrections infligées par les 'époux voire les membres de la belle-famille sur les épouses ne sont pas généralement sanctionnées. Pourtant, un regard sur la configuration sociale des ménages dans le contexte sénégalais permet de remarquer qu'un nombre considérable de violences conjugales et domestiques ne provient pas des femmes ou des hommes violents. Deux formes assez fréquentes d'exercice de la violence domestique existent : l'une est extraconjugale en l'occurrence le droit de correction de la belle-famille sur l'épouse ; et l'autre est conjugale mais sans la participation de l'homme : les violences entre coépouses.

Figure : Répartition des victimes de VBG selon les tranches d'âge



La proportion de personnes enquêtées victimes de VBG est plus importante au niveau de la tranche d'âge 20 à 40 ans suivi de celle de 40 à 50 ans. Presque 50% des personnes victimes de VBG sont âgées de 20 à 40 ans et 32,7% sont âgées de 40 à 60 ans. Les personnes âgées de moins de 20 ans et celles âgées de 60 à 70 ans et plus sont les moins touchées par les VBG. En outre, la répartition par sexe selon les tranches d'âge des victimes révèle un nombre important de femmes victimes au niveau de la tranche d'âge de 20 à 40 ans et au niveau de celle de 40 à 50 ans. Les femmes âgées de 20 à 50 ans sont généralement les plus exposées aux VBG.

Figure : Répartition par sexe des victimes de VBG selon les tranches d'âge

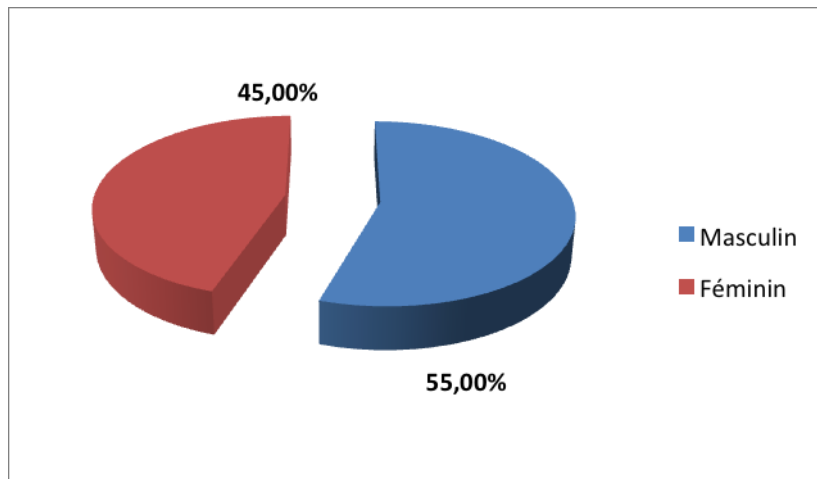


Toutefois, le constat est que les violences exercées sur les femmes diminuent au fur et à mesure qu'elles deviennent âgées car le taux de prévalence pour cette catégorie diminue à partir de 50 ans. Ce qui semble être le contraire chez les hommes de la tranche d'âge 40 à 60 ans qui sont exposés aux VBG. Ainsi, la personne âgée de sexe masculin est plus exposée à la VBG que celle de sexe féminin. Cette situation peut s'expliquer par un renversement des positions de dominations de l'homme ou de l'époux avec l'arrivée à maturité des enfants qui sont souvent plus proches de leur mère que de leur père. Pour les hommes de cet âge, victimes de VBG, c'est souvent la situation d'isolement au sein de la famille ou du ménage qui est vécu comme une VBG.

2. Auteur de VBG

Dans une logique de privilégier la prévention comme alternative aux périls de justice et de sécurité, cette étude ne s'est pas seulement limitée aux victimes de VBG, mais elle s'est intéressée aussi aux auteurs. Au vu des résultats, nous constatons qu'un nombre important d'enquêtés affirment n'avoir jamais été auteur de VBG. En effet 66,4% ont répondu négativement à la question « avez-vous été auteur de VBG ? ». Toutefois un nombre assez significatif soit 30,9% des enquêtés reconnaissent avoir commis au moins une fois un acte de VBG. Ce résultat peut s'expliquer par la difficulté qu'éprouvent les enquêtés à répondre à cette question et à révéler leur forfaiture.

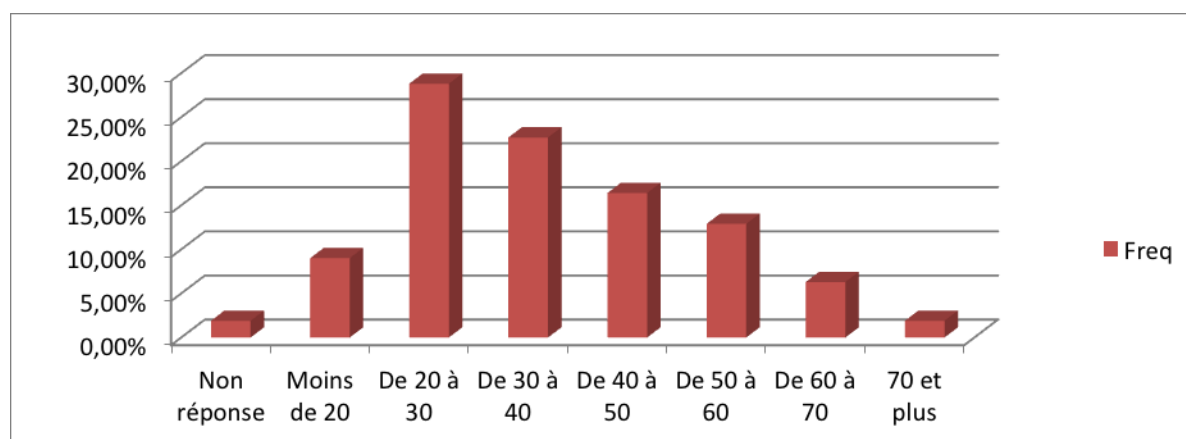
Graphique : Répartition des auteurs de VBG selon le sexe



Le graphique ci-dessus montre que les auteurs de VBG font 55% des hommes et 45% des femmes enquêtés. L'explication de ce résultat réside dans les rapports sociaux de sexe faisant généralement du sexe masculin, l'autorité, le sexe dominant qui par extension légitime l'usage de la force sur le sexe dominé. Ce qui se traduit souvent par des actes de violence. Comme le montre Pierre Bourdieu (1998), les hommes subissent une socialisation qui leur prépare à occuper un rôle dominant et dominateur dans la famille et la société. Cela passe par des « petites guerres du couple » (Jean-Claude Kofmann : 2007).

Par ailleurs pour les femmes auteurs de VBG, ces actes sont dans la majorité des cas orientées vers des personnes de même sexe (coépouse, belle-sœur, belle fille et belle-mère). Si ces catégories de violences peuvent parfois être physiques, elles sont pour la plus part symboliques et s'inscrivent dans le registre de codes sociaux qui obligent à la femme certaines pratiques. Ces VBG se produisent souvent lors des cérémonies et ont souvent des impacts au-delà même de la personne concernée et touchent parfois ses enfants.

Figure : Répartition des auteurs de VBG selon les tranches d'âge



A travers ce graphiques, nous pouvons lire que les enquêtés se situant dans la tranche d'âge 20-30 ans sont beaucoup plus auteurs de violence avec un taux de 30% suivis de ceux des tranches d'âge de 30- 40 ans et de 40 – 50 ans avec notamment des taux respectifs de 25 et 20%. La forte prévalence des VBG au niveau

de la tranche d'âge 20 à 30 ans a une explication sociale et économique. En effet, les jeunes font partie des classes sociales les plus vulnérables car étant plus exposés à la pauvreté et au chômage. En effet, le manque d'expérience pour certain dans leur vie de couple, la pauvreté et l'absence d'occupation augmentent le recours à la violence. Les formes de violence qui sont souvent observées à ce niveau sont pour la plupart du temps sexuelles, physiques, verbales et économique-sociales. Cependant, pour les tranches d'âge 60-70 ans et 70 ans et plus, seuls 5% sont auteurs de VBG et cela concerne exclusivement la tranche d'âge 60-70 ans et aucun enquêté de ceux qui ont 70 et plus n'est auteur de violence. Par rapport à ces derniers, la forme de violence la plus répandue est la violence psychologique.

V. Typologie et manifestation des VBG dans l'espace domestique

1. Typologie des VBG

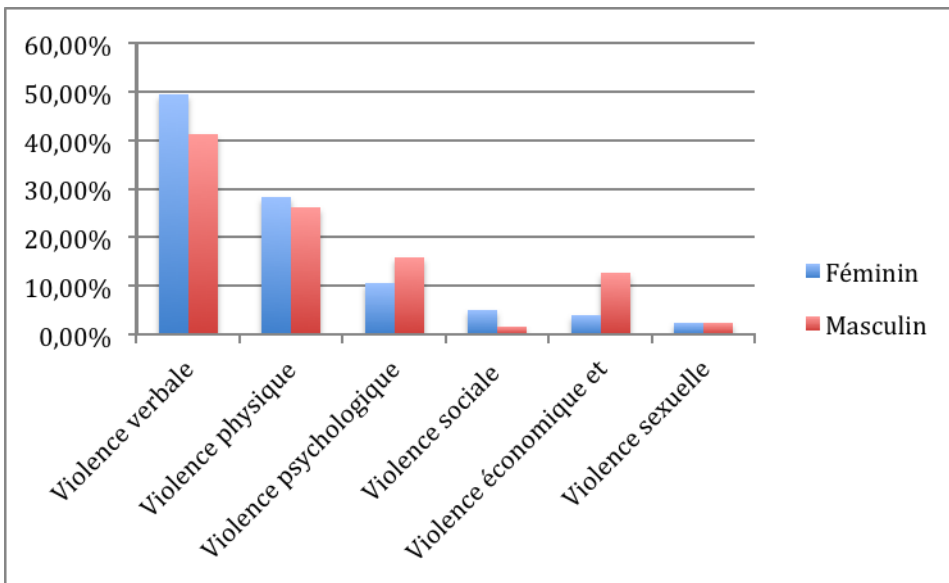
Le ménage est un lieu où s'exercent différentes formes de VBG. Dans cette typologie de VBG relevées au niveau de l'espace domestique, on peut noter les violences physiques, comme les coups et blessures ; les violences sexuelles comme le viol, les Mutilations Génitales Féminines ; les violences morales comme les menaces, paroles vexantes et insultes. De toutes ces formes de violences, les violences physiques et sexuelles se positionnent comme les plus pernicieuses du fait de leur impact sur l'intégrité des individus et des conséquences liées à la santé physique et psychologique dans un contexte de forte prévalence des IST/VIH SIDA.

La diversité des formes de violences est d'ailleurs ce qui ressort des propos de **C. W (37 ans)** quand elle affirme:

« Concernant la violence faite aux femmes on en parle comme si cela se limitait aux abus sexuels, il en existe d'autres formes par exemple les femmes battues, l'excision, les mariages précoces, les mariages forcés et surtout les vieux qui abusent des mineurs. Un tel fait s'est produit récemment ici à Yeumbeul une fillette de 3ans violée par un vieux de 60ans. Je crois aussi qu'il faut prendre des mesures strictes concernant l'excision car les gens le font toujours en cachette. On y voit du tout dans ces banlieues, des femmes sont abandonnées par leur mari sans aucun sou. En outre les gens ne respectent plus les consignes du mariage même si ils se sont mariés à la mairie. Il y a aussi des enseignants qui abusent de leurs élèves et ces dernières pour avoir de bonne note n'osent pas les dénoncer. »

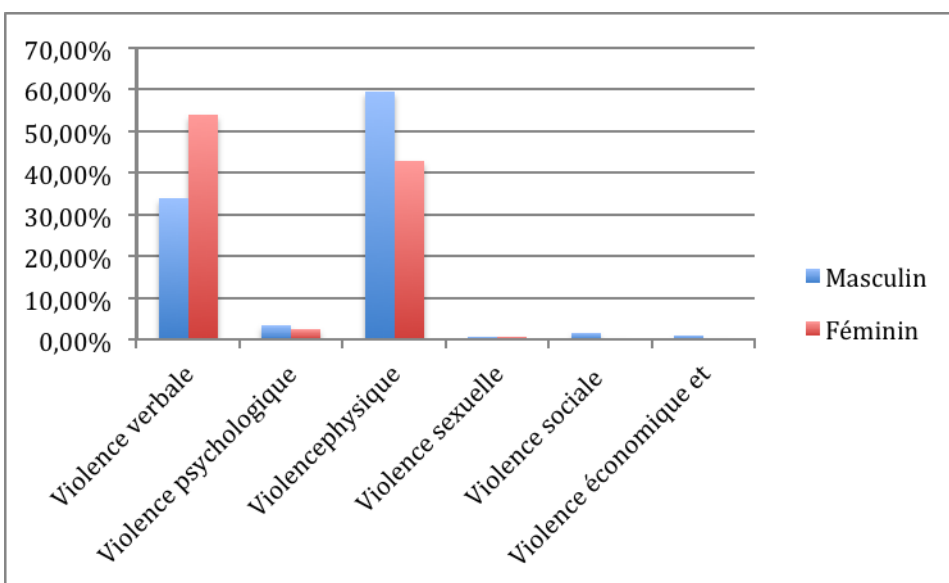
Ces propos montrent que les VBG sont de plusieurs ordres et touchent différentes catégories sociales. Mais elles peuvent varier selon le sexe de la victime.

Graphique : Répartition des victimes selon sexe et la forme de violence subie



Les types de violences fréquemment observés au sein des ménages sont d'ordre verbal (46,5%), physique (27,6%) et psychologique (12,5%). La répartition selon le sexe montre quatre catégories de formes de violences dont souffrent plus les femmes que les hommes : Violence verbale (49,5%), physique (28,4%), sociale (5%) et sexuelle (2,4%). Ils arrivent que les hommes subissent ces formes de violences mais avec un pourcentage largement inférieur à celui des femmes. Les violences jugées souvent moins dangereuses, autrement les violences psychologiques (15,9%) et les violences économiques et financières (12,8%), touchent plus les hommes que les femmes même si un nombre peu importante de femme déclarent avoir subies ces types de violences. Ces éléments renseignent aussi sur le fait que les types de violences selon le sexe sont produits selon le genre. Les hommes subissent moins de violences physiques tandis que les femmes sont victimes de violences économiques.

Graphique: Répartition des auteurs selon sexe et la forme de violence commise

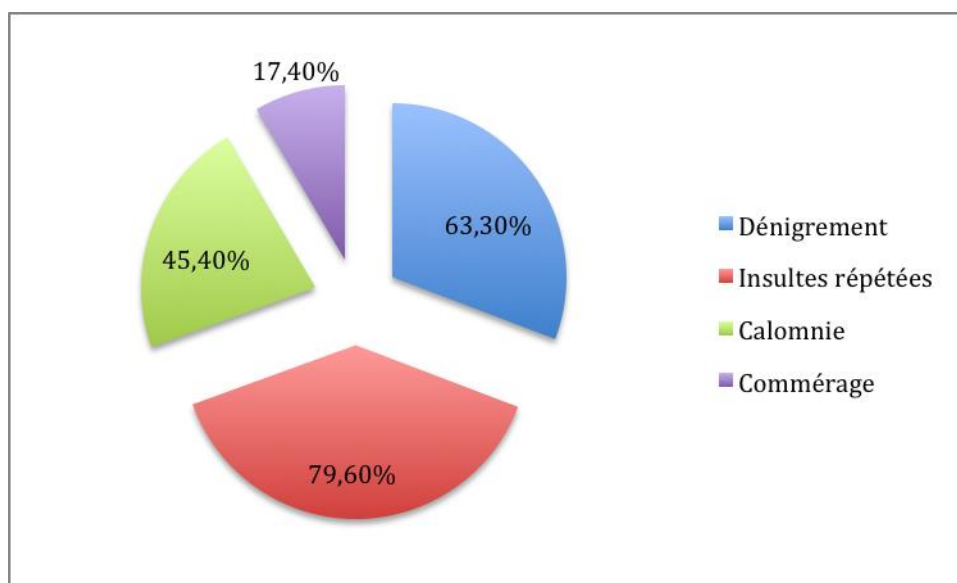


Le graphique ci-dessus montre qu'aussi bien chez les hommes que chez les femmes que les formes de violences les plus répandues au sein des ménages sont les violences physiques et les violences verbales. Pour ce qui concerne les hommes, les taux de violences physiques et verbales sont respectivement 59,5% et 34%. Pour ce qui est des femmes ces mêmes taux sont respectivement de 43% et de 53,9%. Au vu des résultats, les hommes sont le plus souvent auteurs de violence par l'acte et les femmes par la parole. Ce constat conforte les stéréotypes sociaux qui confèrent à la femme le verbe, et l'acte à l'homme. Par ailleurs, dans certains cas des femmes sont auteures de violences physiques, surtout contre leur coépouse, leur belle-sœur ou belle-mère ; des hommes aussi sont auteurs de violences verbales à l'endroit de leur épouse, demie- sœur, demi-frère ou même belle-mère.

1. Les Manifestation des VBG dans les ménages

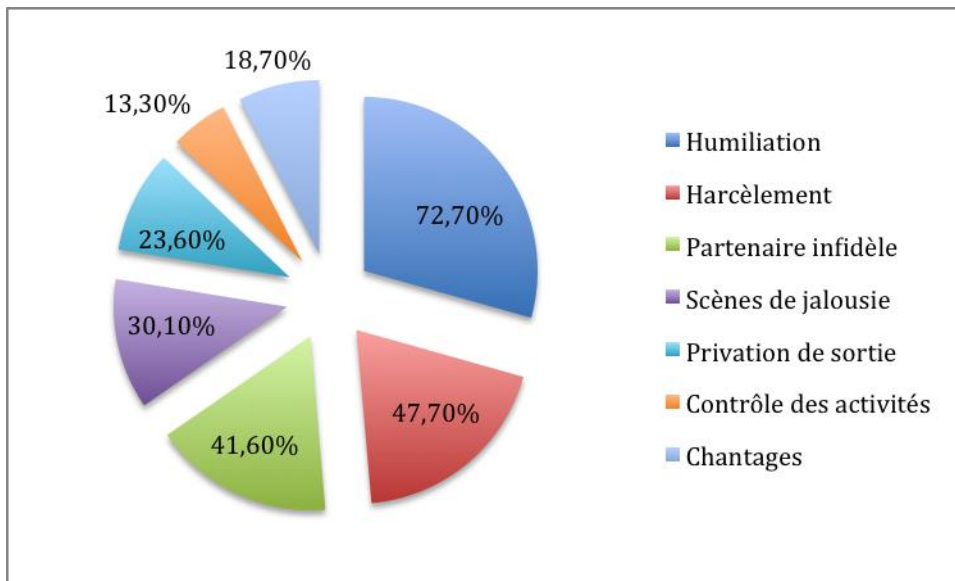
Aussi variées que diverses, les VBG se manifestent souvent de différentes manières, ce qui les rend complexes et difficiles à appréhender. Chaque type de violence peut revêtir plusieurs formes selon les modalités de sa manifestation.

Graphique : Manifestation des VBG verbales selon les enquêtés



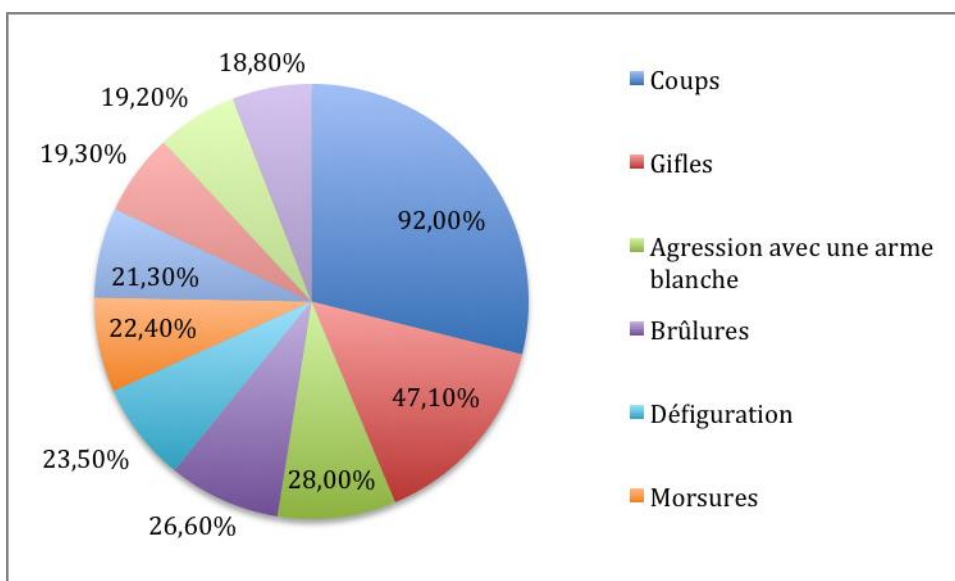
Selon les enquêtées, la violence verbale se rapporte le plus souvent à des insultes répétées (79,6%), au dénigrement (63,3%) et à la calomnie (45,4%). Généralement, les victimes de ce type de violence sont certaines catégories sociales ne disposant pas des ressources nécessaires pour se défendre et faire face à leur auteur. Le plus souvent, ce sont les plus pauvres et les plus faibles qui en souffrent le plus.

Graphique : Manifestation de la VBG psychologique selon les enquêtés



La violence psychologique se manifeste le plus souvent par l'humiliation (72,7%), par le harcèlement (47,7%), l'infidélité dans le couple. Toutefois il importe de souligner que la violence psychologique découle aussi des dimensions banales et routinières des violences domestiques qui sont paradoxalement négligées et exclues de l'analyse du fait du pouvoir symbolique de la thèse de la victimisation des femmes ; notamment le droit de correction et de répudiation de la femme par le mari ou ses parents. Contrairement à la violence physique, la violence psychologique ne laisse pas de trace visible et est souvent très difficile à déceler. Parce que, dans le cadre de la vie conjugale, plusieurs individus mariés ne réalisent pas que leur relation est altérée sur le plan émotionnel, il est difficile de trouver des études qui traitent de la prédominance de la violence psychologique. En effet, les couples ne parviennent pas à qualifier leur situation.

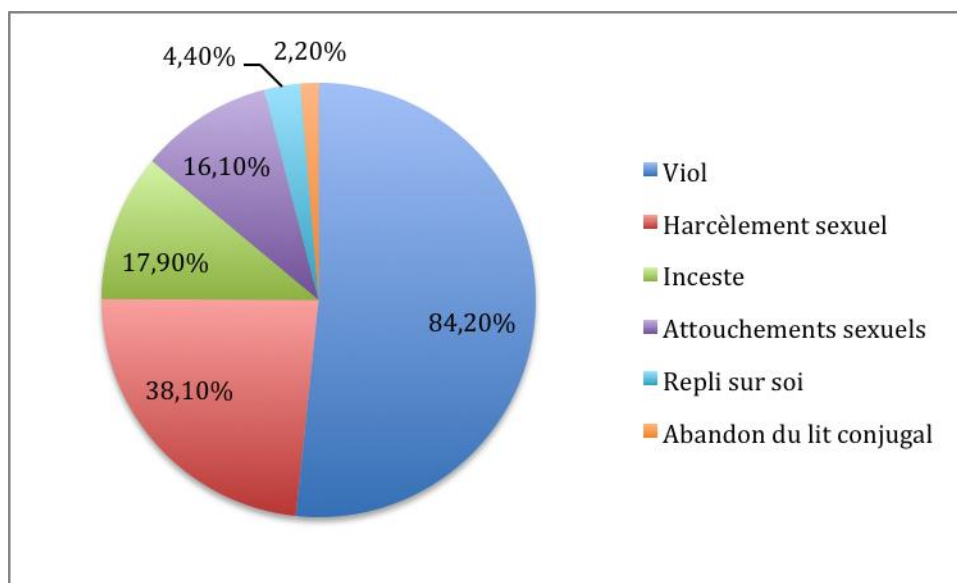
Tableau : Manifestation de la VBG physique selon les enquêtés



La violence physique se manifeste le plus souvent par des coups (92%) et des gifles (47%). En plus de ces manifestations d'agressions physiques, nous pouvons ajouter les brûlures, la défiguration, les morsures, les agressions avec une arme blanche allant jusqu'au meurtre. D'autres sont rapportées par K D, Point focal du CLVF :

« Ce n'est pas seulement les coups, il y a également les cas de viol conjugal, les violences verbales et morales mais les femmes ne savent même pas que ces dernières sont des sortes de violences, elles pensent que c'est normal que leurs maris les insultent ou les injurient alors que si cela se produit souvent ça conduit à porter atteinte à l'intégrité physique de la femme »

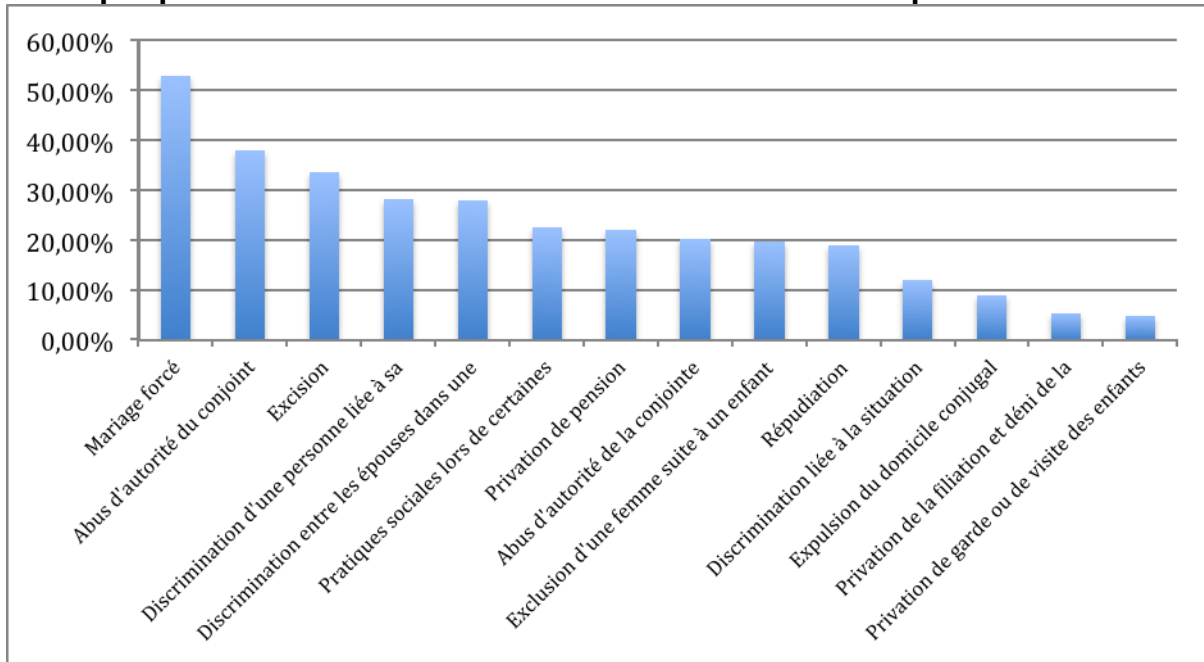
Graphique: Manifestation de la VBG sexuelle selon les enquêtes



source des données

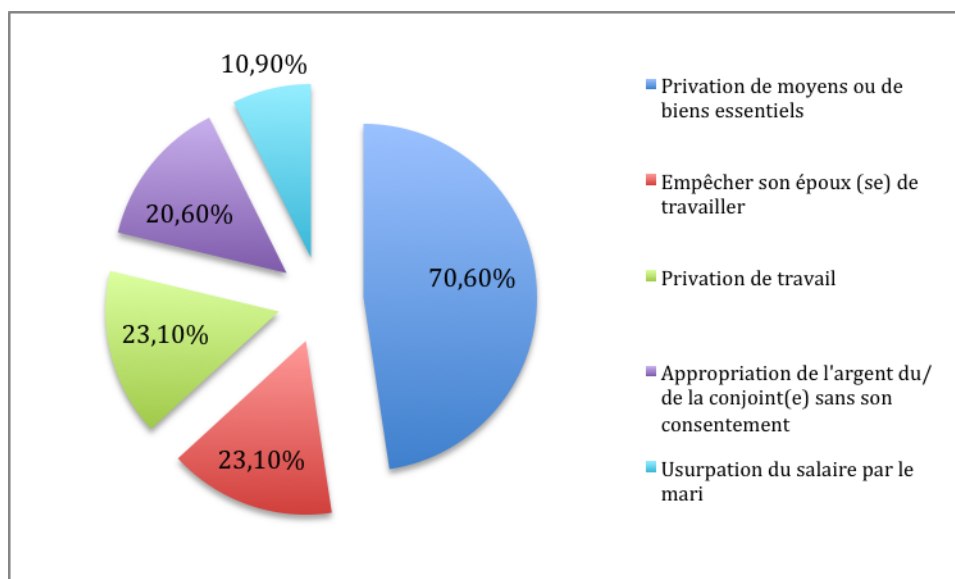
La violence sexuelle se manifeste le plus souvent par le viol (84,2%) et le harcèlement sexuel (38,1%). L'attouchement sexuel et le repli sur soi en sont d'autres formes de manifestation de la violence sexuelle. Cette forme de violence est aujourd'hui l'une des plus combattue, car en plus des séquelles physiques qu'elle laisse sur la victime, elle a aussi et surtout des conséquences psychologiques énormes. Elle a la particularité d'être à la fois une violence physique et psychologique. Elle fait partie des catégories de violences les plus réprimées par le droit positif sénégalais même si le traitement judiciaire de certains cas laisse les organisations de défense des droits des femmes insatisfaites.

Graphique: Manifestation de la VBG sociale selon les enquêtés



Mariage forcé 52,9%, Abus d'autorité du conjoint 37,9%, Excision 33,5%, discrimination d'une personne liée à sa stérilité 28,2%, discrimination entre les épouses dans une famille polygame 27,8% sont entre autres les formes les plus manifestes des violences sociales. La particularité des manifestations des violences sociales est qu'elles sont difficiles à prouver et font rarement l'objet de traitement judiciaire. Cependant, si les autres formes de violences et leurs manifestations sont souvent visibles et peuvent faire l'objet de suivi, celles qui relèvent de violences sociales sont difficilement décelables et les victimes en portent le fardeau dans des silences dévastateurs.

Graphique : Manifestations économiques et financières des VBG



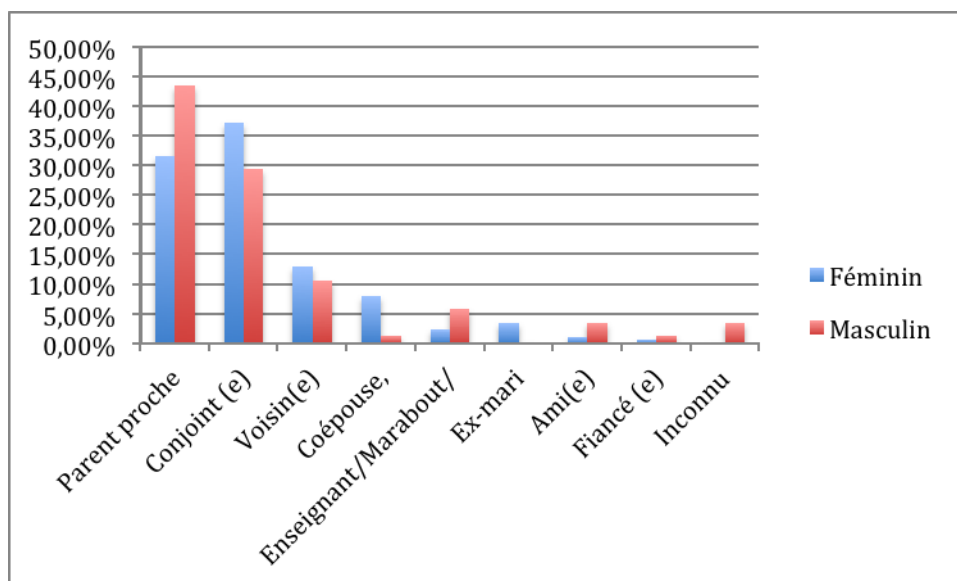
La violence conjugale est basée sur une relation de domination. Les victimes peuvent souffrir de privation de moyens ou de biens essentiels 70,6%, d'empêchement du conjoint ou de la conjointe de travailler 23,1%, d'appropriation de l'argent du/de la conjoint(e) sans son consentement 20,6%. Le conjoint ayant des comportements violents peut aussi abuser de sa victime en gérant ses revenus et ses dépenses afin de lui enlever son autonomie. La violence économique exercée par l'un des conjoints peut avoir un impact psychologique. La pauvreté et le chômage en impactant sur la redistribution des revenus au sein des ménages ont fragilisé le lien familial et augmenté les VBG. . .

VI. Les VBG entre rapports sociaux et mécanismes de prise en charge

1. Relation sociale entre victime et auteur de VBG

Le type de relation sociale entre la victime et l'auteur peut être un élément explicatif déterminant dans la compréhension des VBG dans les ménages. Le graphique ci-dessous permet d'analyser ces relations.

Graphique: Relation sociale entre la victime et son auteur au sein du domicile selon le sexe



Les enquêtes montrent que ce sont les hommes qui sont souvent auteurs de VBG, mais leurs relations de parenté ou les liens sociaux avec leurs victimes sont divers et variés. La relation conjugale occupe la première place les conjoints avec (37,3%), ensuite vient un parent proche (consanguinité) avec (31,6%) et le/la voisin (e) (13%). Il faut ajouter à cette liste des auteurs, la coépouse (7,9%) et l'ex-mari (3,4%) qui occupent une place non négligeable dans le cycle des VBG dans l'espace privé.

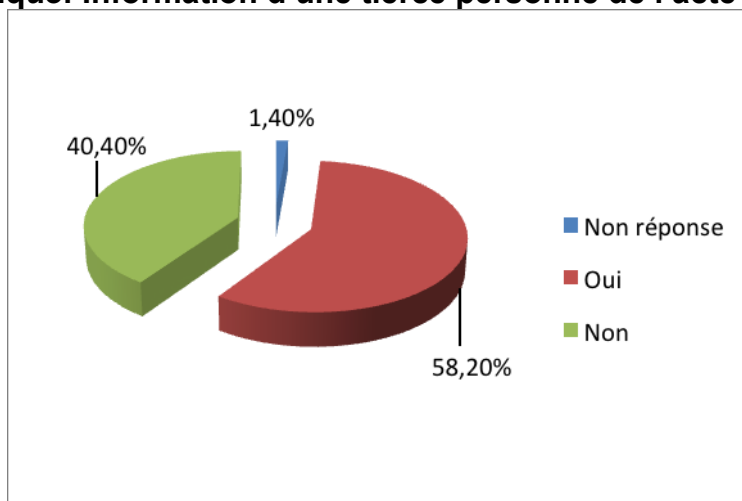
Pour les violences subies par les hommes, elles se passent dans la plus part du temps entre homme et homme et sont souvent imputables à un parent proche (consanguinité) (43,5%), à la conjointe (29,4%) et le /la voisin (e) à (12,2%).

Généralement, la violence domestique est exercée par un ou des membres de l'entourage de la victime que sont souvent les conjoint(e)s, les parents proches ou même des enfants de l'époux ou de l'épouse et les voisins. Ce qui explique le mutisme ou l'absence de dénonciation. Plusieurs formes de violences au sein du foyer ne sont dévoilées que très rarement où dans des circonstances exceptionnelles. C'est souvent lorsqu'il y a des conséquences graves que des voisins ou des parents sont informés de l'acte de VBG. Rares sont les victimes qui tentent une action judiciaire (2,3%) ; 42% d'entre elles se résignent et 32,7% sont passifs. Cette situation s'explique par le fait que les problèmes de couple ou de famille se gèrent à l'interne. La recherche d'une solution à l'amiable ou un arrangement au sein du cercle restreint de parenté ou d'amitié est plus adaptée aux valeurs sociales partagées. A cela s'ajoute aussi le coût de la justice et le rapport entre la justice et les justiciables.

1. Réaction et gestion de la VBG au sein des ménages

L'enquête révèle que nombreux de cas de VBG ne sont pas extériorisés et rares sont les personnes informées. C'est ce que confirme le graphique suivant.

Graphique: Information d'une tierce personne de l'acte de la VBG



Un nombre important de VBG dans les ménages (40,40 %) ne sont pas signalés. Ce sont 58,2% des victimes de violence qui informent une tierce personne de l'acte de VBG subi. Cela montre que les VBG, surtout lorsqu'elles se produisent au sein des ménages, ne sont pas dénoncées et s'entourent d'un silence. D'une part la honte, la crainte de représailles, la stigmatisation, les sanctions communautaires et familiales, l'ignorance en matière de protection juridique, la méfiance ou la défaillance du système juridique et les frais juridiques font que les victimes hésitent souvent à dénoncer les cas de violence. D'autre part, la réputation de la famille, la carrière professionnelle ou celle du conjoint, s'il s'agit d'une femme, sont entre autres facteurs qui poussent les victimes à se résigner au silence.

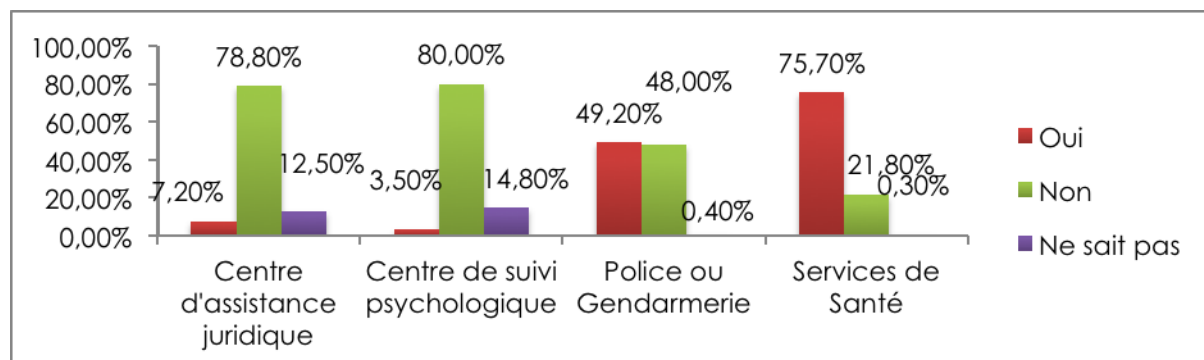
La manière de gérer l'information sur la VBG au sein des ménages semble être un obstacle pour la prise en charge des victimes d'où la pertinence d'une approche préventive des VBG. Ainsi, le plus grand défi aujourd'hui dans la prévention des VBG et dans les réponses aux VBG est de « briser le silence ». Ce silence ne peut être brisé que par un partage d'information entre la victime et une tierce personne. Au sein des ménages enquêtés les personnes informées par les victimes se présentent comme

suit : mère (33,9%), ami (28,5%), frère (22,4), sœur (20%), père (19%), conjoint(e) (15,2%), voisin (e) (12,7%), grands-parents (8,5%), justice (4,2%), fiancé (0,6%) et médecin (0,6%). Ces données montrent que le sentiment de honte qui peut habiter la victime fait que certaines catégories de personnes ne sont pas informées. Ce sont d'abord les amis, ensuite les mères et enfin les pères qui sont le plus souvent saisis. Ce qui fait remarquer que c'est souvent la personne perçue comme confident qui est informée.

L'amitié qui se transforme souvent en relation de parenté après de longues années constitue le premier refuge. Quant à la mère, du fait qu'elle symbolise la protection, représente la confidente auprès de qui les enfants peuvent partager leurs inquiétudes et leurs souffrances au même titre que l'ami. Le troisième recours des victimes de VBG enquêtés est le père. Le père vient en troisième position après la mère et l'ami, parce que dans beaucoup de cas, sa réaction en tant que chef de ménage, est guidée par le souci de la famille, quelque que soit la situation.

Les personnes contactées en cas de VBG au sein des ménages le sont : dans la journée: (22,9%), sur le coup: (19,6%), dans la semaine: (10,7%), dans le mois: (2,3%) et dans l'année: (1,2%;). Le partage d'information entre les victimes et une tierce personne se passe souvent dans des délais courts et le partage d'information dans la journée est le plus noté avec 22,9% des cas. Les données montrent d'ailleurs que les réactions sont : la médiation sociale: (32,1%), le mutisme: (19,6%), la pression sur l'auteur (14%) et plainte (2,4%). Le recours au système judiciaire dans le traitement des VBG au sein des ménages laisse place à des stratégies endogènes de gestion de la violence. C'est souvent l'absence de structure formelle de prise en charge des VBG ou leur méconnaissance au niveau des communautés qui favorise pareils comportements.

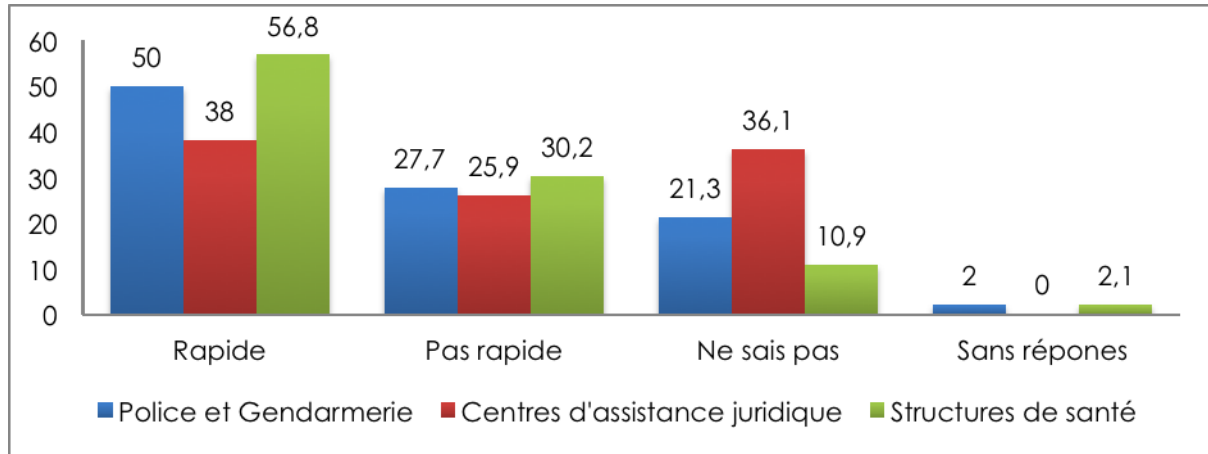
Graphique : Existence de structures formelles de prise en charge des VBG.



Bien qu'il n'existe pas de structures uniquement dédiées à la prise en charge des VBG au Sénégal, elles sont souvent suivies et traitées à différents niveaux selon les besoins et les demandes des victimes. Il s'agit entre autres des centres d'assistance juridique, de centres de suivi psychologique, de la police ou de la gendarmerie et de services sanitaires. Parmi toutes ces structures qui peuvent intervenir dans le traitement des VBG, ce sont les services sanitaires et la police ou la gendarmerie qui sont les plus présents. La méconnaissance ou l'absence de centres d'assistance judiciaires (78,8%) ne favorisent pas un traitement judiciaire des cas, surtout dans les zones rurales où les populations ont souvent des rapports distants avec cette institution. C'est d'ailleurs les rapports des populations à ces structures dans les

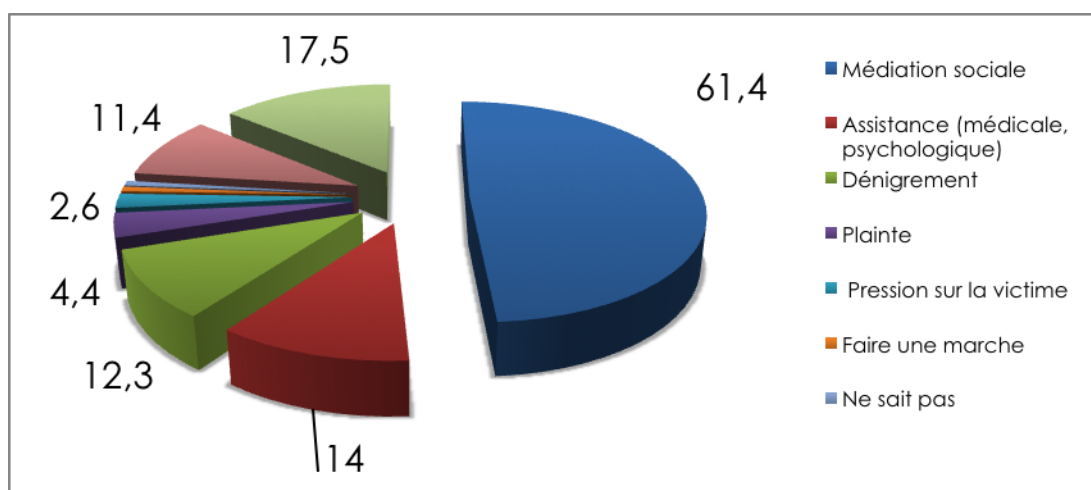
différentes zones et leur accessibilité qui déterminent leur appréciation de leurs temps d'intervention.

Graphique : Appréciation des temps d'intervention des structures de prise en charge



Le temps d'intervention de la police et de la gendarmerie et celui des structures de santé est perçu comme les plus rapides contrairement aux centres d'assistance judiciaires. L'intervention de la Police ou de la Gendarmerie jugée à 50% par des enquêtés comme rapide montre la réactivité des structures judiciaires. Pour les structures sanitaires elles interviennent rapidement en cas de VBG pour 56,8% des personnes interrogées. Ces structures interviennent souvent dans le cas des VBG lorsque celui-ci est très grave et nécessite l'établissement de certificat médical pour la constitution éventuelle de dossier judiciaire. Ces mécanismes formels de prise en charge des VBG ont parfois des limites qui favorisent le recours à des mécanismes informels.

Graphique : Existence de mécanismes endogènes de prise en charge des VBG

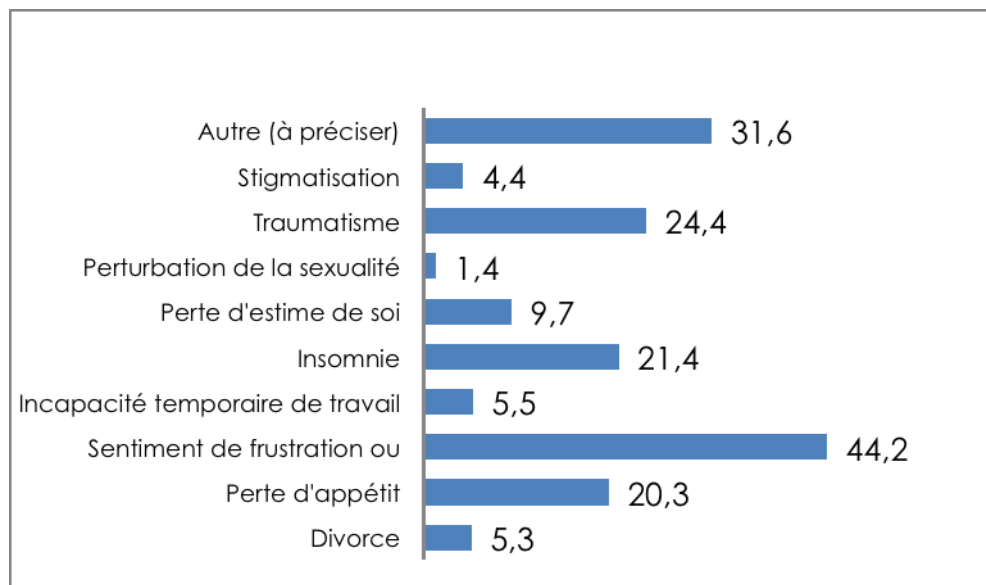


Face aux limites des mécanismes formels de prise en charge des VBG, les communautés développent des mécanismes informels endogènes pour y faire face. La médiation sociale, l'assistance (psychologique et médicale) et le dénigrement de l'auteur sont les moyens endogènes les plus utilisés pour la prise en charge des VBG.

L'importance de la médiation sociale (61,4%) renseigne sur la représentation des communautés par rapport aux VBG.

Malgré l'existence des mécanismes formels et informels de prise en charge des VBG au sein des communautés, les conséquences des VBG restent préoccupantes.

Graphique : Conséquences des VBG sur les victimes dans les ménages



Le sentiment de frustration (44,2%), les traumatismes (24,4%), l'insomnie (21,4%) et la perte d'appétit (20,3) sont les manifestations les plus visibles des conséquences des VBG sur les victimes. Elles peuvent être liées à la prise en charge privée des VBG au sein des ménages où les auteurs sont souvent impunis.

Conclusion

Les VBG au sein des ménages sénégalais dépendent de plusieurs facteurs. Selon les représentations, les acteurs construisent des VBG, ce qui détermine souvent leur niveau de connaissance par rapport aux catégories définies et admises au niveau international.

Le niveau de connaissance des acteurs au sein des ménages permet de comprendre, sans pour autant le justifier, les causes profondes des VBG. Celles-ci résultent à la fois de considérations et de pratiques sociales. En plus de ces causes, les facteurs économiques apparaissent comme les sources principales des VBG. La pauvreté des ménages et leurs conséquences surtout sur les femmes est une réalité.

Il existe toutefois au niveau communautaire des mécanismes de prévention des violences basées sur le genre. Les associations, les groupes constituent effectivement des cadres de socialisation et de prévention des VBG.

Bibliographie

- ANSD (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), (2013), RGPFAE (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage), Rapport définitif, Septembre 2014.
- Auge, M. (2008). Éloge de la bicyclette, Paris, Payot & Rivages,
- Auge, M. (2008). Le Métro revisité, Paris, Le Seuil, 2008.
- Auge, M. (2008). Où est passé l'avenir, Paris, Panama, (rééd. Paris, Le Seuil, 2011).
- Baudelot C., Gollac M., et al. 2003. Travailler pour être heureux ? Paris, Fayard.
- Bouju Jacky et Mirjam de BRUIJN, (2007). (eds) Violences sociales et exclusions. Le développement social de l'Afrique en question, Bulletin de l'APAD, n° 27-28 : 154 pages.
- Bourdieu Pierre (1998). La Domination masculine, Paris, Seuil.
- Changeux, Jean-Pierre. (2008) Du vrai, du beau, du bien : Une nouvelle approche neuronale. , Paris, Odile Jacob.
- CNDS (Comité National du Dialogue Social), 11e Session ordinaire du 12 au 16 Novembre 2012. Thème : Le dialogue social face aux défis de la bonne gouvernance.
- Constitution De La République Du Sénégal Du 22 Janvier 2001.
- GOFFMAN Erving (1991). Les cadres de l'expérience, Paris, Minuit.
- Kaufmann Jean-Claude, (2007). Agacements. Les Petites Guerres du couple, Paris, Armand Colin.
- KLAPPER, Joseph T. (1960). The Effects of Mass Communication. Glencoe, Ill, New York, Free Press.
- OMS (2002), Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève.
- ONU-FEMMES (2008). La situation des violences basées sur le genre au Sénégal. Rapport de recherche.
- ONU (1993). La Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
- Sainsaulieu R. 1977. L'Identité au travail, Les effets culturels de l'organisation, Paris, Presses de la FNSP
- Sainsaulieu R. 2001. Sociétés en mouvement - La ressource des institutions intermédiaires, Paris, Desclée de Brouwer
- SY Harouna, (2013), Socialisation et violences: Violences de l'école, violences à l'école, Dakar, L'harmattan.
- Tchakhotine, Serge, (1939). Le Viol des foules par la propagande politique. Paris: Nrf, Gallimard.



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>